

# NOUVEL ORDRE MONDIAL

LE PIGEON DISSIDENT

LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



PAGE 9



PAGE 8



PAGE 6



PAGE 7

## Le sourire béat de l'UEQ

**Maxime Leboeuf**

*Rédacteur en chef*

Note aux étudiants en droit qui ne connaissent que les murs rénovés de Jean-Brillant : pendant que les coffres de notre faculté se gorgent de fonds privés, d'autres n'ont pas la même chance. Les politiques d'austérité du gouvernement Couillard ont sérieusement mis à mal la qualité de l'enseignement supérieur, et leurs effets se font sentir tant pour les étudiants que le personnel universitaire.

Mais ce n'est pas bien grave, parce que les Libéraux sont les sauveurs du Québec, pour ceux qui ne l'auraient pas encore compris. Leur émissaire en matière d'éducation supérieure, cette chère Hélène David, l'a d'ailleurs prouvé de nouveau le mois dernier en annonçant un réinvestissement de (tenez-vous bien)... 80 millions de dollars!

Le montant sera injecté dans l'Aide financière aux études (AFE) et permettra notamment d'offrir un soutien aux parents étudiants. Entre autres choses, cela fera en sorte qu'une pension alimentaire pour enfant ne soit plus comptabilisée à titre de revenu dans l'attribution des prêts et bourses.

L'annonce a été de suite applaudie par l'Union étudiante du Québec (UEQ); cette nouvelle association nationale qui représente principalement des étudiants

de l'UdeM, dont ceux de la faculté de droit. « C'est 80 millions de plus dans la poche des étudiantes et étudiants. Il s'agit du réinvestissement le plus élevé des 15 dernières années dans le programme de l'AFE », peut-on lire dans son matériel promotionnel à ce sujet.

C'est bien beau, tout ça, sauf que certains aspects de ce « réinvestissement », qui est en fait un transfert fédéral, ne consistent qu'à se conformer à une interprétation que la Cour d'appel du Québec avait dictée en 2009. Dans l'affaire E.G. c. Reid, on avait effectivement conclu que la pension alimentaire est un droit personnel de l'enfant, et qu'on ne peut donc pas la considérer dans le revenu d'un parent pour le calcul de l'AFE. La Cour suprême avait ensuite refusé d'entendre l'appel de Québec, qui s'était empressé de reficeler son règlement pour clarifier l'inclusion de la pension alimentaire à titre de revenu.

Une telle disposition restait toutefois d'une légalité discutabile, notamment en raison du rattachement de la pension à l'enfant et d'effets discriminatoires pour le parent. Pourtant, on était bien fier d'annoncer cette mesure qui n'a fait que rétablir l'interprétation de la Cour d'appel, sept ans plus tard.

Mais surtout, cette annonce arrive après des années de désinvestissement. Depuis 2014, c'est au moins 335,8 M\$ qui auraient été coupés dans l'éducation postsecondaire par Québec, une compression qui a poussé plusieurs universités déjà en crise vers le déficit. S'ajoute à cela une hausse substantielle des frais de scolarité des étudiants étrangers, qui ont vu leur facture

augmenter de 25 % dans certains cas, soit de 3 000 à 4 000 \$ supplémentaires par année (1). Et c'est sans compter les diverses hausses de tarif imposées dans le cadre de politiques d'austérité qui affectent directement ou indirectement la capacité financière des étudiants.

Pour le sauvetage, on repassera.

C'est une analyse que ne semble toutefois pas partager l'UEQ. Se tenant fièrement aux côtés de la Ministre durant l'annonce, son président a pris le temps de la féliciter chaleureusement, y voyant là une « annonce historique » et la preuve d'une « approche collaborative à l'égard de [leurs] demandes ».

Il y a évidemment de quoi applaudir. Cette mesure était réclamée depuis longtemps et aidera plusieurs étudiants en difficulté financière. Mais de là à s'en draper comme d'une victoire majeure du mouvement étudiant? Discutable. Disons qu'un petit *oui, mais* lancé à la Ministre aurait fait du bien. Eh non; on s'est plutôt fait plaisir à pavaner aux cotés de ce gouvernement qu'on devrait plutôt pourfendre.

En cela, la direction de l'UEQ fait preuve d'une certaine hypocrisie face à ses membres. On nous assure sans trop de nuance qu'il s'agit là d'une preuve de la sensibilité des Libéraux et un remède à leur saccage de l'éducation – chose qui semble d'ailleurs être déjà oubliée – alors que la réalité est tout autre. La direction se présente ainsi comme le parangon des intérêts étudiants plutôt que de favoriser la transparence dont elle se targue.

En plus de témoigner d'un manque d'honnêteté, cette attitude affecte aussi sérieusement le poids politique de la voix étudiante. Alors qu'on entre dans une période de surenchère préélectorale, il serait peut-être temps d'élever le ton face à un gouvernement qui a considérablement mis à mal nos institutions d'éducation supérieure. Non seulement pourrait-on profiter d'un éventuel réinvestissement de sa part, mais cela attirerait peut-être le regard de partis d'opposition à la recherche d'alliés. 2012, ça vous dit quelque chose?

Or, ce n'est certainement pas en applaudissant docilement que le mouvement étudiant retrouvera sa force des beaux jours. À ce titre, le contraste entre l'attitude de l'UEQ et celle d'autres associations nationales comme l'ASSÉ ou l'AVEQ est frappant. Ces deux dernières se sont plutôt empressées de qualifier l'investissement libéral de « façade » en soulignant son insuffisance après deux années d'austérité.

Bien sûr, des relations constructives avec le gouvernement sont souhaitables à bien des égards. Mais cette collaboration a des limites; on ne peut jouer le jeu de politiciens qui n'offrent aucune véritable sensibilité aux besoins de l'éducation québécoise. Malheureusement, c'est ce que l'UEQ semble pour l'instant se contenter de faire en répandant la bonne nouvelle libérale, plutôt que d'exiger plus que des miettes.

(1) À ce propos, voir les données de l'Observatoire des conséquences des mesures d'austérité de l'IRIS, notamment : [http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Bilan\\_observatoire\\_WEB.pdf](http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Bilan_observatoire_WEB.pdf)

**PROCHAINE DATE DE TOMBÉE**

**10 FÉVRIER 2017**

Soumettez votre texte au  
[www.pigeondissident.com/publier](http://www.pigeondissident.com/publier)

Ce journal est fait de papier Enviro100, avec des fibres 100% recyclées post-consommation.  
Fabriqué au Québec.

### LE PIGEON DISSIDENT INC.

Journal des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

CONTACT	ÉQUIPE	À PROPOS
A. 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412 Montréal, Québec H3T 1N8	<b>Maxime Leboeuf</b> Rédacteur en chef <b>Étienne Gendron</b> Directeur <b>Émilie Paquin</b> Gestionnaire au contenu-web <b>Nicolas Thiffault-Chouinard</b> Trésorier <b>Olivier Béliveau</b> Directeur de la publicité <b>Philippe Morneau</b> Correcteur en chef <b>William Fradette</b> Directeur artistique <b>Xavier Desrosiers</b> Directeur de la logistique	<b>Imprimerie</b> Hebdo Litho <b>Dépôt légal</b> Janvier 2017 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec <i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident. La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction. Copy- rights Pigeon Dissident 2017.
W. <a href="http://www.pigeondissident.com">www.pigeondissident.com</a> W. <a href="http://www.lepigeondissident.com">www.lepigeondissident.com</a>	Merci à nos correctrices : <b>Alexandra Haiduc</b> <b>Charlotte Kadowaki</b> <b>Élisabeth Gendron</b> <b>Emmanuelle Houry</b> <b>Gabrielle Blain</b> <b>Lydia Amazouz</b> <b>Samantha Dubois</b> <b>Sauf-y'a Pas-d'nachos</b>	

# Pourquoi j'ai quitté le Québec

**Stefan Hnatiuk**

*Diplômé en droit de l'UdeM effectuant son stage du Barreau du Haut Canada*

Lors de mon admission à la faculté de droit de l'UdeM, mes ambitions ressemblaient de près à celles de tout nouvel admis : j'allais obtenir une bonne cote, trouver un bon stage suivi d'un emploi bien rémunéré et d'une carrière épanouissante dans un cabinet de Montréal, ville où j'avais toujours vécu. Fils d'une avocate généraliste qui avait de peine et de misère réussi à se trouver un stage et qui a longuement galéré pour vivre de son titre, j'étais pleinement conscient qu'un bac en droit n'était en rien l'assurance d'une vie aisée.

À l'orientation, je me moquais de ces jeunes admis directement du CÉGEP qui avaient toujours réussi à l'école, qui avaient suivi les souhaits de leurs parents sans trop savoir pourquoi, et qui croyaient en ce mythe qu'un diplôme en droit représentait un laissez-passer vers une vie de privilège. Moi, j'étais plus vieux et plus mature, j'avais déjà un bac et du vécu. Moi, j'allais y arriver.

Après mes premiers intras, comme tant de mes pairs, j'ai dû rapidement réévaluer mes attentes. Dorénavant, mon objectif premier ne serait pas d'obtenir une moyenne de A; une cote de B me semblait très respectable. Ce ne serait donc pas mes notes qui me permettraient de me démarquer sur le marché du travail. Il me fallait un autre atout. J'étais parfaitement bilingue, certes, mais même dans un monde aussi homogène et francophone qu'est la communauté juridique québécoise, je savais que ce n'était pas assez. C'est alors que j'ai découvert l'existence peu publicisée d'un programme en common law offert à l'UdeM qui me permettrait d'obtenir un *Juris Doctor* en plus de mon bac en droit civil sans devoir prolonger mes études. De plus, ce programme me permettrait de pratiquer partout sur le continent! J'avais trouvé une façon de me démarquer, mais encore là, je n'avais jamais songé à quitter le Québec. Il s'agissait simplement de me rendre plus attrayant aux futurs employeurs.

Une fois dans le programme, j'ai participé à une séance d'information portant sur les examens du Barreau du Haut-Canada (Ontario) et de New York donnée par le professeur Harrington. Celui-ci nous a fortement conseillé de passer les examens du Barreau du Haut-Canada dès le mois de juin suivant – avant même de commencer l'École du Barreau du Québec. J'ai suivi ce conseil et je lui en serai toujours reconnaissant.

Ce n'est qu'une fois sur les bancs de l'École du Barreau que j'ai réellement commencé à songer à fuir le Québec. Les réponses aux annexes qu'il fallait donner à tour de rôle comme à l'école primaire,

les suppléants auxquels il fallait donner sa carte étudiante pour aller aux toilettes lors des conférences; il était bien difficile de voir en quoi il s'agissait d'une « formation professionnelle ». Les offres de stages sur le site du Barreau n'étaient pas particulièrement alléchantes non plus.

Après avoir subi – malgré de longues heures d'étude et, entre autres, plusieurs lectures et relectures de l'abomination législative qu'est le *Code des professions* – un lourd échec au célèbre examen de déontologie, le syndrome du couloir de la mort s'installa. Je cédaï lentement à l'échec qui viendrait inévitablement. La dépression prit le dessus et les pensées suicidaires se multipliaient. L'insomnie et les difficultés de concentration aussi. À quoi me serviraient ces trois ans d'études? Comment allais-je rembourser les milliers de dollars de dettes encourues? Je me sentais complètement dévalorisé. Le manque de motivation qui accompagne souvent une dépression est assez dévastateur dans la vie de tous les jours. Au Barreau, c'est fatal. J'ai contacté le programme d'aide psychologique aux étudiants de l'École du Barreau et laissé un message pour prendre rendez-vous. On ne m'a jamais rappelé. J'ai donc suivi une thérapie à mes frais, mais avec les examens finaux qui approchaient à grands pas, les bénéfices étaient minimes.

Avant même d'avoir reçu mes résultats aux premiers examens, je me suis mis à l'étude pour les examens de reprise. Enfin, les résultats sont sortis. J'avais eu 52 %. Ce n'était pas si horrible considérant que j'avais eu 8/20 en déontologie. Après tout, un de mes bons amis qui avait passé l'examen de déontologie avait fini avec 47 %. J'ai tout de suite appelé pour réserver une consultation d'examen individuelle avec une professeure du Barreau; peut-être qu'une fois qu'on m'aurait expliqué mes erreurs, je serai en mesure de passer la reprise.

Je dois avouer qu'une partie de moi avait déjà décidé d'entamer ma carrière juridique en Ontario. Cela dit, je suis arrivé à la consultation d'examen avec l'esprit ouvert et prêt à apprendre de mes erreurs. Après tout, la reprise ne coûtait qu'environ 300 \$; après les plus de 5 000 \$ que j'avais déjà dépensé en frais et en livres pour le Barreau, il serait ridicule de ne pas au moins tenter la reprise.

Les cinq premières minutes de la période de consultation se sont écoulées et le cellulaire de la professeure se mit à sonner. Ne semblant pas connaître la fonction « ignorer » de son *iPhone*, nous avons attendu que son téléphone arrête de sonner pour continuer la consultation. Puis, son téléphone se remit à sonner et nous avons de nouveau attendu qu'il tombe sur la boîte vocale. Ce, à quatre ou cinq reprises. Elle aurait pu l'éteindre son téléphone. Mais non, elle a fini par répondre. Elle a répondu! Cette dame, rémunérée à mes frais de Barreau et qui avait devant elle un jeune juriste qui venait de subir l'échec le plus couteux de sa vie a eu l'audace de répondre à son téléphone plutôt qu'à mes questions! J'en avais ras-le-bol! À mes yeux, cette expérience représentait l'ultime symbole de l'attitude de l'École du Barreau envers les nouveaux diplômés en droit.

Lorsque la consultation s'est conclue, elle

m'a abruptement avisé que notre demi-heure était terminée et m'a souhaité bonne chance à l'examen de reprise. « Ah non », ai-je rétorqué, « c'est en Ontario que je vais commencer ma carrière. » Ma décision était finale. Tant pis la reprise. Rendu là, ce n'était même plus une question pratique ou même logique. C'était une question de retrouver ma dignité et mon estime de moi. Un an plus tard, je ne regrette aucunement cette décision.

Or, la situation d'emploi chez les jeunes juristes n'est pas si différente en Ontario. En effet, on y compte plus d'avocats par habitant qu'au Québec et la pénurie de stages est tout aussi prononcée, si pas plus. Ce qui est fort différent, c'est l'attitude de la communauté juridique face à cette situation.

Au Québec, la seule solution qui figure sérieusement à l'ordre du jour est le contingentement. Il faut coûte-que-coûte limiter le nombre d'avocats sur le marché, nous dit-on. Ce n'est pas assez que 20 % des diplômés en droit ne puissent pas pratiquer la profession pour laquelle on les a formés, il faudrait que ce pourcentage augmente à 50 %! Il faudrait qu'il y en ait davantage qui vivent le cauchemar kafkaïen que j'ai vécu au Barreau. Or, nous sommes en pleine crise d'accès à la justice, le justiciable moyen ne pouvant se permettre les honoraires que demandent même les avocats les plus raisonnables. En principe, un surplus d'offres devrait provoquer une baisse de prix. Mais nous n'observons guère ce phénomène sur le marché des services juridiques et les frais d'avocats demeurent prohibitifs pour la personne physique

moyenne. Au lieu de se poser les importantes questions qui s'imposent à savoir ce que la communauté juridique doit faire pour se rendre accessible au public et ainsi regagner sa confiance, on cherche par tous moyens à maintenir le *statu quo*. Le message que l'on envoie au public, c'est qu'au Québec, les avocats se fichent du justiciable, tout ce qu'ils veulent, c'est maintenir des honoraires élevés. Et ce, même aux dépens de leurs prochains! C'est tout à fait honteux.

En Ontario, les voies conservatrices s'agitent pour un contingentement plus strict existant aussi, certes. Mais elles sont contrebalancées par un courant progressiste faisant appel à une approche plus compréhensive qui vise tant à pallier la pénurie de stages qu'à alléger la crise d'accès à la justice.

À titre d'exemple, le Barreau du Haut-Canada offre, comme alternative au stage, la possibilité de s'inscrire au Programme de Pratique du Droit, un projet pilote qui a été mis en place pour offrir une solution au manque de stage. Ce programme vise entre autres à contrecarrer la réalité qu'un grand nombre de diplômés en droit qui peinent à trouver un stage proviennent de milieux marginalisés et demeurent sous-représentés au sein de la profession. Le programme est fondé sur la prémisse que le public est mieux desservi par une communauté juridique qui reflète sa propre composition et que tout juriste compétent devrait pouvoir pratiquer sa profession et ainsi servir le public.

Si j'ai quitté le Québec, c'est parce que j'ai été séduit par cette mentalité, basée non pas sur l'exclusion et l'élitisme, mais sur l'inclusion et l'accessibilité.

## Sommaire

Grève des juristes.....	4
Huis clos en assemblée .....	5
Les stages en milieu communautaire.....	5
Kevin O'Leary.....	6
Le populisme et sa sauce holistique.....	6
Entrevue exclusive avec Bernard Gauthier .....	7
Rodrigo Duterte .....	8
Retour sur l'administration Obama .....	9
Caricature de C.Y.....	9
L'art de réfléchir .....	10
Droits de la personne au Canada .....	11
David Beckham et la MLS .....	12
Loi sur les banques et partage des compétences .....	13
Game of Thrones.....	14
Réflexion sur le fanatisme .....	15
Poétisation de la politique.....	15
Place du français au Canada .....	16
Fenêtre vivaldienne à quatre carreaux .....	16

## 1100 piliers invisibles

Ulric Caron  
Comité Pro Bono

Car l'indéfini est une presse

- Antonin Artaud

Les images de toges noires, de quelques pancartes et de révoltes sourdes risquent de se dissiper peut-être en ce début de nouvelle année. Depuis quelques jours, la grève qui perdure depuis le 24 octobre impliquant le syndicat des juristes, représentant quelque 1100 juristes et l'État, ont semblé mener à une première étape vers la possible réconciliation. Ces juristes, regroupés sous l'appellation de « Avocats et Notaires de L'État québécois » (LANEQ) et ayant pour tâche de représenter le gouvernement devant les tribunaux ou qui conseillent les ministères ne semblent pas, à première vue, être un groupe à plaindre, notamment grâce à leur salaire moyen de 103 000 \$ et bénéficiant de nombreux avantages sociaux. Cette grève, votée à 84 % d'appui favorable au départ par ses membres, revendique des conditions de travail harassantes, un traitement différent que les juristes du DPCP et une contravention à l'article 58 de la Loi sur les normes du travail (qui demande un salaire minimum de trois heures pour une présence demandée au travail afin d'assurer un service essentiel). Ils réclament un changement dans le mode de négociation de leurs conditions de travail en ayant la possibilité de recourir à un mode d'arbitrage soutenu par un comité de rémunération, dont le président sera choisi par les deux parties. Mais ce qu'ils cherchent surtout; leur indépendance et la reconnaissance.

Pourtant, peu de caméras s'intéressent vraiment à ces serviteurs de l'État. Probablement, car les moyens de pression et l'influence directe des juristes sur le quotidien des citoyens sont beaucoup plus flous que peuvent l'être celui des professeurs, policiers et autres intervenants du domaine public. Relégués au rang d'obscur conseiller, ces juristes continuent, dans le silence, leur marche obstinée contre le gouvernement. Comment considérer ce manque de réactivité du public et du gouvernement en tant que futur juriste? Ne serait-ce donc pas une certaine indifférence de la sphère publique face à leurs revendications? Ironique, surtout lorsque l'on considère que c'est justement cette reconnaissance que recherche LANEQ.

À une ère de « changement de culture » et de renouveau constant du monde juridique afin de rendre la justice plus accessible, c'est le public lui-même qui a le moins pu comprendre en quoi cette grève était pertinente. Durant la dernière année, la ministre de la Justice Stéphanie Vallée a longuement défendu ses projets de réforme du système de justice, où la priorité a été de transformer le système judiciaire au civil et d'accélérer le traitement des poursuites au criminel. Pourtant, l'accessibilité à la justice passe justement par le respect du droit et de ses

règles, un travail qu'effectuent à la source les membres de LANEQ quotidiennement, mais qui semble oublié par le système lui-même. La justice, avant d'être accessible, doit exister, et c'est par le travail des juristes de l'État que peuvent être entreprises les démarches de renouveau et de constance judiciaire.

N'est-ce donc pas un certain « mépris » du gouvernement de ne pas donner de réponse satisfaisante à LANEQ depuis déjà plusieurs mois, comme l'a rappelé le journaliste Antoine Robitaille dans *Le Devoir*? L'État doit assurer son intégrité en étant conseillé le mieux possible par des juristes épanouis. Croire en ses conseillers et leur offrir des conditions de travail en respect avec les normes établies devraient être une condition primordiale à la reconnaissance de leur effort. Sans nier leur salaire élevé et leurs avantages sociaux, ils méritent un traitement égal à leurs collègues du DPCP et, surtout, un traitement égal devant la loi. C'est certainement un mépris de considérer ces juristes comme étant de « second ordre » devant ceux du DPCP.

À quoi nous sert le droit aujourd'hui? À la fois compris et obscur pour le grand public, le juriste a comme rôle de transmettre, mais aussi de défendre ses connaissances et les utiliser dans le bien de ses clients et du public. Sans être des règles uniquement destinées à assurer l'ordre, le droit tend vers un certain bien-être et un épanouissement social. Les règles n'existent pas matériellement, elles se tiennent comme des piliers fictionnels, soutenues par la parole et les gestes répétés des juristes qui composent notre société. Ces règles nous traversent et nous maintiennent, comme un accord tacite envers l'autre et le monde. Que l'on connaisse spécifiquement les règles ou non, le droit est présent tout le temps et partout, derrière chaque action. Le rôle de LANEQ vise donc l'ensemble de la collectivité et le moins que le

gouvernement puisse leur offrir, c'est bien du respect.

Nombreux sont les acteurs, de tous les milieux, à travailler à rendre la justice plus accessible. N'est-ce donc pas les juristes, les premiers, à rendre le droit accessible? Ce sont eux qui pratiquent quotidiennement l'exercice de s'assurer que les règles soient respectées et entendues. La Cour suprême rappelle dans l'arrêt *Christie* en 2007 que « Les avocats sont des intermédiaires essentiels permettant aux citoyens d'avoir accès aux tribunaux et au droit » (1). La justice a besoin de corps pour s'incarner, et ce sont les avocats, notaires et juges qui maintiennent les piliers du droit en place les premiers. LANEQ représente ces juristes au premier plan des transformations et du respect de la primauté du droit dans notre système.

La grève de LANEQ montre bien le rapport parfois bipolaire que peut entretenir le droit face au monde politique et au public. En effet, malgré le travail essentiel effectué par les juristes pour le maintien de l'État de droit dans les actions du gouvernement, leur salaire élevé opposé à leur condition de travail inéquitable face au DPCP est considéré par le gouvernement, pour l'instant, « normal ».

Quant au public et aux réactions provoquées par cette grève hors du monde juridique, c'est plutôt une certaine incompréhension qui règne. Incompréhension du métier de juriste d'abord qui entraîne inévitablement une incompréhension du droit ensuite. C'est peut-être cela qui rend difficile la compassion et l'intérêt du public défaillant envers les mouvements de grève de LANEQ. Bien plus qu'une grève difficile à comprendre, c'est le droit et les intérêts envers les juristes qui sont difficiles de percevoir à la base. Le gouvernement devrait ouvrir les yeux sur

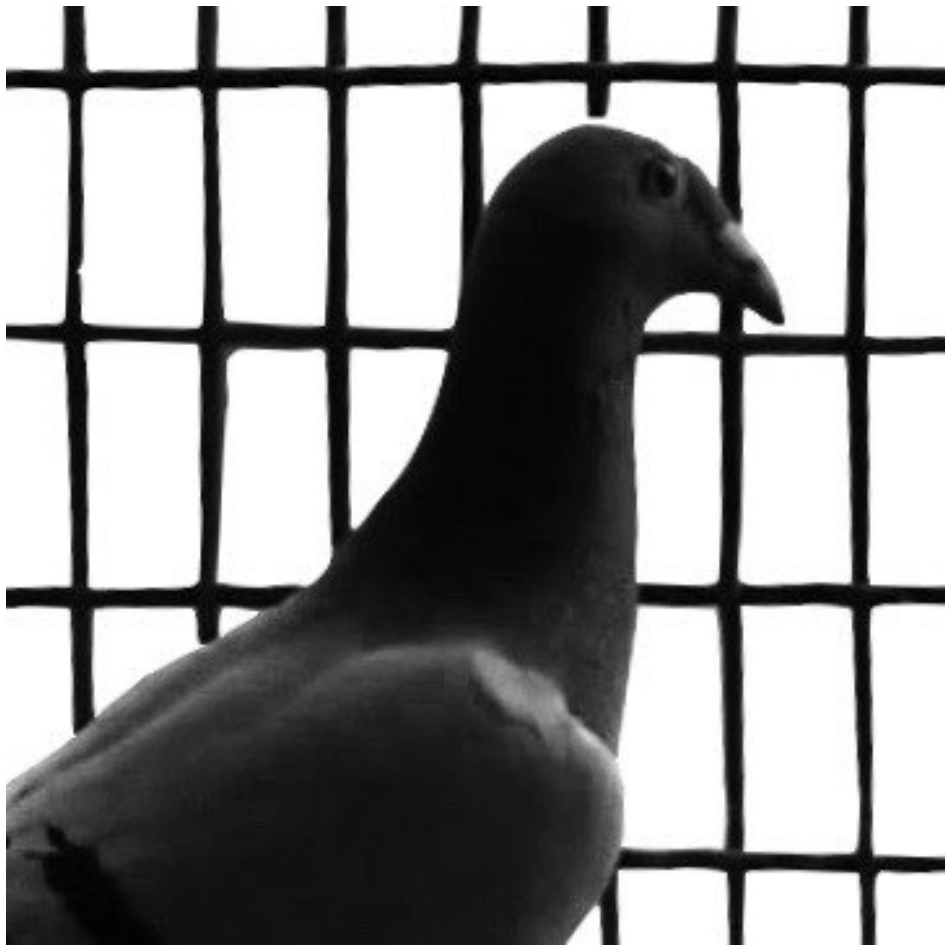
l'importance de ces juristes au sein de la société, pour eux, pour nous et pour tous.

La grève de LANEQ permet ainsi d'éclairer, trop modestement, les efforts produits par ces artisans de l'ombre qui travaillent pour la justice à contre-jour des projecteurs. L'importance des juristes au sein de la société est de plus en plus cruciale, car ils soutiennent ce domaine de plus en plus complexe devant le pouvoir politique. Que ce soit comme ici les juristes de l'État, les juristes de l'aide juridique, ou encore ceux œuvrant pour des causes souvent impopulaires, tous ces acteurs n'ont pas toujours de voix pour dépasser la portée de leur mission. Les initiatives prises par les bénévoles du comité Pro Bono travaillent justement à l'accessibilité de la justice et la visibilité de la mission des organismes. Il ne reste qu'à espérer que cette grève transforme, en commençant par le gouvernement, le rôle des juristes dans le respect de la primauté du droit et du bien-être public.

Aux dernières nouvelles, la toute dernière offre de l'État a été jugée « ridicule » par LANEQ et le Barreau s'inquiète aussi des délais que cela engendre au sein du processus législatif à l'Assemblée nationale. LANEQ a même déposé une injonction à la Cour supérieure afin que l'article 58 de la *Loi sur les normes du travail* soit respecté suite à une décision défavorable à leur égard rendue par le Tribunal administratif sur le sujet le 12 janvier dernier. Dans le silence patient de leur contestation, les juristes de l'État tentent de réveiller le gouvernement à la nécessité de leur tâche. En espérant que ce soulèvement dont la durée est encore indéterminée puisse éveiller aussi l'ensemble de la population à l'importance de la profession de juriste, qui, malgré une perception parfois peu enviable, sert la justice et nos intérêts.

(1) *Colombie-Britannique (Procureur général) c. Christie* [2007] 1 RCS 873, par. 22.





## ON NE PEUT RIEN VOUS DIRE

**Nicolas Thiffault-Chouinard**  
*Trésorier*

*Interrogeons-nous sur la pertinence de nos institutions. N'ayons pas peur de les remettre en question et de demander des comptes. Si nous ne pouvons le faire ici, comment pouvons-nous espérer le faire dehors, auprès de nos élus? À défaut de parler d'actualité, observons ici pourquoi ce texte doit demeurer flou. Questionnons le huis clos, sa nature et son instrumentalisation.*

Le 9 janvier dernier, en Assemblée générale, les étudiants de la Faculté de droit ont pris des décisions. Ils ont discuté de sujets importants et voté en conséquence, en fonction de leurs convictions et des arguments de leurs pairs. En temps normal, ce journal devrait pouvoir en parler. Nous devrions pouvoir publier, rapporter les faits. Mais nous ne le pouvons pas. Un quorum suffisant d'environ cinq pour cent des étudiants, soit environ 70 personnes, a pris des décisions et nous, nous ne pouvons pas en parler.

Souveraine, l'Assemblée générale a imposé un huis clos sur les discussions qui ont eu lieu. Ainsi, nous ne pouvons pas témoigner des discussions entourant la mise à jour budgétaire de l'AED, livrée par le trésorier Loïc Sanscartier. Nous ne pouvons non plus témoigner de la discussion qui a eu lieu au sujet du Fonds d'investissement étudiant de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, le FIEFDUM. Nous ne pouvons pas en parler parce que ce journal, diffusé dans nos murs et ailleurs, est susceptible d'être lu par le grand public.

Ici, nous devons nous questionner. Qu'est-ce que l'Assemblée générale? Est-ce légitime qu'elle puisse imposer un huis

clos alors que le quorum nécessaire pour qu'elle soit « légitime » ne requiert que si peu d'entre nous? Cet organe de direction devrait pouvoir permettre à tous de s'exprimer; or en ce moment, l'Assemblée générale empêche les étudiants de savoir. Certes, il est facile de répondre que ceux qui n'y ont pas assisté se désintéressent de la chose, mais est-ce légitime que leur désintéressement emporte renonciation à savoir, à avoir voix au chapitre? Il n'est pas question d'impossibilité de savoir complète en l'espèce, car l'étudiant absent trouvera le moyen de se renseigner, mais rendre la tâche plus difficile, c'est anéantir la volonté de plusieurs et cela équivaut, dans les faits, à gouverner en silence. Souveraine l'Assemblée générale? Peut-être devient-elle un instrument. Peu à peu, elle ne sert qu'à avaliser les projets qui arrivent de plus haut, alors qu'elle devrait être le lieu où peuvent naître des projets.

D'ailleurs, qu'est-ce qu'un huis clos si ce n'est une entrave innommable à la liberté d'expression? Il n'y a que peu de bonnes raisons pour fermer les portes d'une assemblée. Ces raisons doivent être exceptionnelles. Le huis clos devrait être exceptionnel. Il existe pour protéger la dignité et assurer la confiance de ceux et celles qui viennent débattre. Le huis clos doit demeurer un outil pour pondérer ce qui sera repris à l'extérieur afin d'assurer que le débat, à l'intérieur, puisse aller au fond des choses. Nos règlements généraux font brièvement mention du huis clos. On y dit que les procès-verbaux doivent indiquer qu'une partie de la discussion est frappée d'un huis clos. Plus loin, on discute du huis clos lors d'un conseil exécutif public. Nos règlements disposent que le huis clos est interdit dans cette circonstance, en précisant une exception : la « nécessité ». C'est là la seule mention

des conditions nécessaires pour frapper de huis clos une discussion. Qu'est-ce que la nécessité? Un beau critère flou, une véritable valise où insérer n'importe quoi qui fait un peu de bruit.

Il est inacceptable que le huis clos soit imposé à presque chaque Assemblée générale, au moins pour une partie. Une question budgétaire est-elle suffisamment impérieuse pour que l'on impose un huis clos? Voilà qui est discutable. Est-ce nécessaire de taire que notre budget s'élève à un montant X? Nous sommes d'avis que non. Or, un fameux argument revient toujours : cela pourrait nuire à la récolte de commandites si les détails de nos budgets venaient à être connus du grand public. Cela pourrait nous être préjudiciable si d'autres associations venaient à connaître les détails de nos finances. Arguments ridicules? Peut-être. Mais ici ce qui est important, c'est l'instrumentalisation d'une règle de procédure exceptionnelle hautement antidémocratique, le huis clos, à des fins politiques. Que faut-il faire primer, la facilité à récolter des commandites et organiser des événements ou la transparence? Pour une association financée par ses membres, la réponse nous apparaît évidente.

Voilà tout ce que l'on peut en dire de cette Assemblée générale du 9 janvier dernier, c'est-à-dire rien de plus que l'ordre du jour et quelques points de procédure. Dououreux de devoir se taire alors que des enjeux très importants ont été soulevés et qu'il y a place à débat à propos d'au moins l'un d'entre eux, l'avenir du FIEFDUM.

À ce sujet, rappelons ici que le FIEFDUM est financé par la Faculté, mais aussi avec des cotisations étudiantes; de l'argent prélevé à même la facture étudiante, versée au fond par un jeu de vases communicants entre l'AED et la Faculté. Ce fond, créé aux alentours de 2008, finance en partenariat avec la Faculté certaines initiatives étudiantes, notamment, les imprimantes réservées aux étudiants en droit à la Bibliothèque de la Faculté et qui permettent d'imprimer à peu de frais en apportant son propre papier.

Pour en savoir plus, il faudra vous déplacer. Pour savoir, il faudra demander. En tant qu'étudiantes et étudiants membres de l'AED, vous avez le droit de consulter les procès-verbaux des assemblées. Bien que ceux-ci devraient être diffusés sur le site web de l'Association, le plus récent remonte à novembre 2015, moment où l'Assemblée avait discuté de l'adhésion de la FAÉCUM à l'Union étudiante du Québec. Les procès-verbaux des assemblées de 2016 ne s'y trouvent pas encore, chose relativement troublante, mais excusable. Après tout, rappelons le caractère bénévole de l'engagement de nos exécutants. La diffusion publique du procès-verbal de l'AG du 9 janvier 2017, lorsqu'elle aura lieu, sera censurée, mais une version complète est disponible, sur demande, auprès des exécutants de l'AED. Demander à savoir n'est pas un luxe. Connaître ne devrait pas être l'exception, le huis clos oui.

## Les stages en milieu communautaire : une richesse méconnue de notre bac en droit

**Danielle Pinard**  
*Professeure*

Pour certaines (1), l'expérience transforme leur vision du monde. Pour d'autres, elle transforme leur vision d'elles-mêmes. Pour beaucoup, c'est l'oxygène dont elles avaient besoin pour donner un nouveau souffle à la poursuite de leurs études en droit. Une chose est certaine, le stage en milieu communautaire leur a permis à toutes de s'approprier leur formation juridique, de lui donner un sens nécessaire.

J'ai eu le bonheur de rencontrer cette année une soixantaine de stagiaires formidables. Elles considèrent souvent avoir été choyées par la vie et ressentent le besoin de redonner à la communauté. Elles ont aussi parfois été prestataires des services qu'elles aident aujourd'hui à offrir. Le plus souvent, elles peuvent enfin s'investir dans une activité d'apprentissage dans laquelle leurs préoccupations de justice sociale, leur soif d'autonomie et leurs valeurs d'engagement trouvent finalement une voie d'expression reconnue par la Faculté. Elles sont surprises de découvrir qu'elles sont si nombreuses, l'absence de forum institutionnel d'expression de leur point de vue commun les ayant longtemps menées à croire qu'elles étaient seules dans leur clan. Une journée par semaine, elles ne sont plus une parmi plus de quatre-vingt étudiantes qui prennent des notes de cours la tête penchée, elles interviennent auprès d'organismes et de personnes qui ont besoin de leur expertise juridique, tout aussi naissante qu'elle soit. Et elles réalisent qu'elles peuvent faire une différence dans la vie de celles et ceux dont l'accès au droit relève de l'action des milieux communautaires.

Elles ont côtoyé des femmes ayant quitté le domicile conjugal en panique et sans le sou, des locataires cohabitant avec des puces de lit, des consommateurs n'ayant pas lu les petits caractères, des jeunes dans la rue, des demandeurs d'asile détenus ou encore des chômeurs indignés. Elles ont donné le meilleur d'elles-mêmes auprès d'organismes préoccupés d'accès au droit et de justice sociale.

La Faculté offre aux étudiantes de deuxième et troisième année du bac la possibilité de faire un stage auprès d'une trentaine d'organismes communautaires. Il s'agit d'un stage d'une journée par semaine qui se déroule de la rentrée de l'automne à la fin de la session d'hiver. Il est reconnu pour 6 crédits de cours de formation pratique.

L'expérience vous tente? Vous voulez en savoir plus? Venez à la rencontre d'information qui aura lieu le mercredi 8 février de 11h30 à 13h, au local B-0215. Et allez voir sur le site de la fac : <https://services.droit.umontreal.ca/vda/outils/client/index.php>

(1) Le présent texte est principalement rédigé au féminin, pour éviter la lourdeur. Le stage en milieu communautaire est évidemment offert aux hommes et aux femmes.

## A few words about Kevin

**William Fradette**

*Directeur artistique*

Now that Kevin O'Leary officially announced that he will run for the Conservative Party of Canada it is more than ever relevant that we have a little talk about what makes him unfit for the job. Because let's be frank, he is far from being qualified for such an important position, in many ways. As you probably know or noticed, English is not my mother tongue, but it is sadly necessary that I express my thought in that language for the sake of being understood. If this ever comes to M. O'Leary, I hope to show him in the only language he understands that he's wrong about Quebec, the French language and mostly his vision of Canadian politics and the institution of the Prime Minister.

Firstly, as a young and bilingual citizen from Quebec, I must clarify right away that his belief that most Quebecers are bilingual is false. Even though it is technically true that the bilingualism rate is higher than the rest of Canada, we are still far from a majority speaking both languages. Anyway, even if most people would do so, it would still be disrespectful to the French community to not speak their language. For Mr. O'Leary (or anyone) to believe that the population's ability to speak English excuses him for

not speaking French is pure nonsense, and highlights a deep misunderstanding of the people he expects to govern. Does Mr. O'Leary think the Premier can ignore one of Canada's official language, a country founded in part on the promise that French-Canadians would be granted equal rights and access to their government? If so, then it clearly shows he's unfit for office.

And while we talk about French, I would secondly point out that French is a big deal in Canada. Not only is it spoken natively by a big part of the population, it is also used by many immigrants as their second language before English, meaning that a unilingual Premier is not able to reach directly a big part of the population. Moreover, what image does that show of our institutions when the person representing them does not recognize nor understand the massive heritage of the French language in Canada? A bad one. French is not just some cool thing you can tell your friends about; it is in our culture, our institutions, our Constitution. When a man like Mr. O'Leary comes from nowhere and claims he is going to learn it when he realizes people demand it, I do not call that good faith, but rather political strategy, an effort done solely to shut up critics. It is about using French as a tool to seize power when it should be a matter about understanding and respect.

Thirdly, Premiers haven't been bilingual only for a few years; it's been decades since one has not been and it would be a huge step backward to let it happen

again, for the Premier must be able to communicate with those who trust him with the faith of the country. As the person who is the head of our state in the eyes of the public, the Premier not only is responsible of the executive power and most of the legislative power, he must be the guardian of the values of Canada, one of those being the very bilingual nature of our institutions. It goes from being able to interact with a French journalist to understanding a French speaking MP from Lac-St-Jean for example. How would someone who aspires to work with and for people from the whole country find it practical or see no problem in speaking a single language? Moreover, how would someone feel represented by his or her government when the leader relies on translators to deal with his elected representative? For my own part, I think it is clear enough that anyone unilingual, whether francophone or anglophone, is not qualified to become the Prime Minister.

Lastly, how Mr. O'Leary acts towards Canadian politics is an absolute proof of his inability to run this country. Insulting a political opponent is not a common thing in Canada and is childish coming from a businessman like him. The fact that he did not announce he was running until the French debate was done is so

arrogant and disrespectful that I wonder if he even takes this potential job seriously. He shows contempt toward our democracy and Constitution, bashing openly the choices made righteously by the provinces and planning to use the transfer payments to make the provinces follow his views. Most businessmen and businesswomen jumping into politics at least have the decency to get elected and to prove themselves (remember PKP?), whereas Mr. O'Leary believes he alone can solve our problems. I am not so sure about that considering that his most Canadian attribute is his passport.

It seems like O'Leary tries to import Trump politics here, which shows again how disconnected from Canada he is, and with all due respect, he is a joke who does not understand how Canada works. Does Mr. O'Leary even know that Quebec has a dormant yet strong nationalist/sovereignist movement that would sure be triggered by a federal government with hard lines? Does he know that the east provinces' economies were nearly destroyed by the economic policies of Harper, which gave incentives and a lot of power to Alberta's oil industry, just as he plans to do? Does he know that a government is not a business and will never be?

## Le populisme et sa sauce holistique

**Jérôme Tremblay**

C'est l'histoire d'un couple plébéien et de leurs nombreux problèmes de santé. Après la visite de trois médecins généralistes, rien ne se règle. Les trois, sans surprise, ont fait passer une batterie de tests, ont prescrit un peu de médoc; puis (sacrilège!), ont proposé au couple de revoir leurs habitudes de vie. « Diantre! », s'exclame le couple à l'unisson, « une solution doit exister quelque part! » Soudain, grâce au large réseau du *nouveau docteur Zuckerberg*, le couple découvre le coupable de tous leurs maux : le système de santé perfide à la solde du corporatisme pharmaceutique. Un système avare et prévaricateur formant les « parfaits malades » au lieu de les soigner. La solution était là depuis tout ce temps. « Chéri, découpons notre carte soleil. Brulons ce symbole de servitude et achetons-nous de la coriandre et du citron : nous vivrons heureux et en santé jusqu'à la fin des temps ».

*Et puis? Ça a fonctionné leur patente?*

Surement pas. De toute façon, le couple n'existe pas : je m'excuse chers lecteurs captifs (et les autres aussi). Ils ne sont qu'une parodie grotesque (je m'en excuse) d'un phénomène largement rependu, c'est-à-dire la recherche et l'élimination d'un coupable précis présumément responsable d'un problème complexe.

*Es-tu en train de nous faire la morale avec ton illustration malhabile de la montée du populisme en politique?*

Oui... le titre de mon article a probablement un peu trahi mon subtil parallèle. Ne demeure pas moins que cela tient la route. La classe moyenne peine à survivre; les inégalités augmentent; l'évitement fiscal devient la norme; la population et les pays sont surendettés; le racisme perdure; les Nordiques et les Expos ne reviennent pas, bref, tout semble mal aller. Pendant ce temps, la classe politique semble avoir leurs deux doigts dans le nez (puis dans la bouche pour certains). Ça doit bien être eux le problème, non?

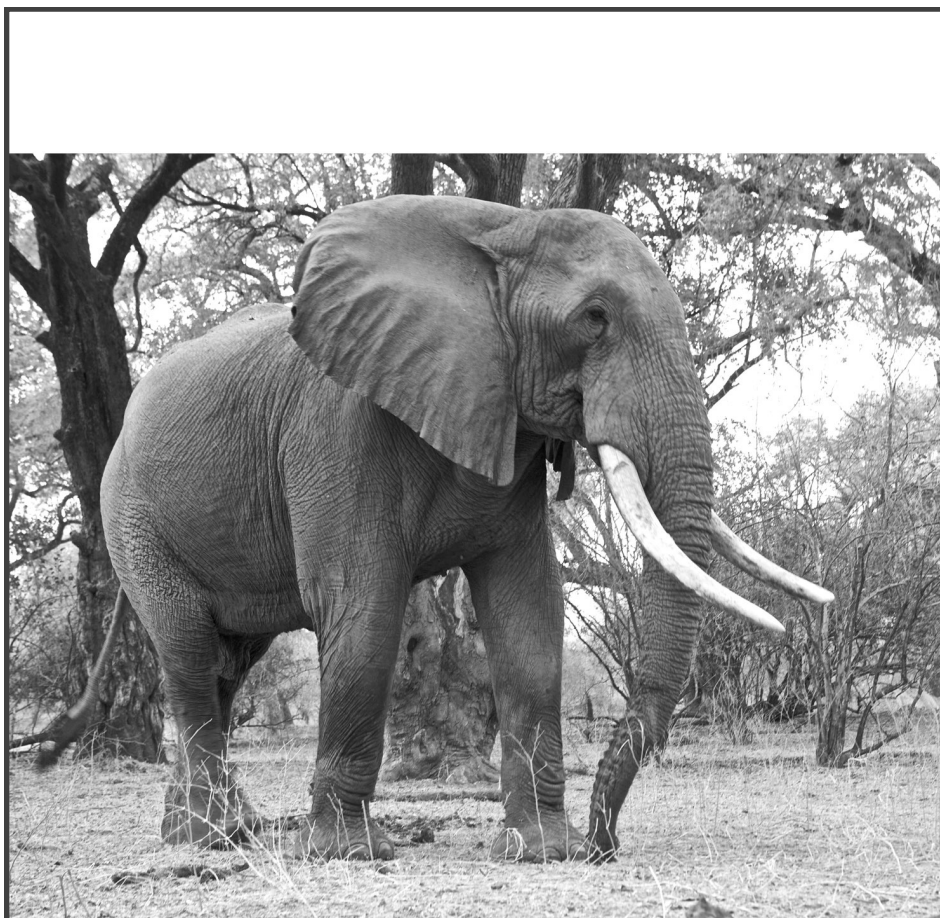
*J'imagine? Ou pas?*

Un peu, mais pas complètement, tu comprends? Quand une personne semble proposer une solution magique, la première réaction ne devrait pas être de l'élire président des États-Unis ou alors d'acheter son collier en pelure de noisettes, mais bien se questionner, collectivement, sur la véracité et l'efficacité de cette proposition. En politique, comme en médecine (bien, j'imagine, je ne suis pas médecin après tout!), le problème est souvent plus complexe qu'on le pense, nous, simple mortel, et la solution est souvent très nuancée, voir pas encore découverte.

*OK? Mais, c'est quoi la morale?*

La morale est que la réalité est toujours plate et complexe. Toujours, toujours, toujours. Si, en politique, une solution semble trop simple, elle ne fonctionnera sûrement pas. Toutefois, il ne faut pas confondre « plate et complexe » avec « endormant et mélangeant ». Philippe Couillard pensait s'en sortir. Oh que non.

Donc, tu saisis la nuance? Pas tant que ça? C'est bon signe, ça veut dire que mon texte reflète un peu la réalité.



CERTAINS ONT DES DÉFENSES.  
D'AUTRES PAS.



Pour prendre en main vos intérêts, Séguin Racine, Avocats  
Tél: 450 681-7744 Courriel: info@seguinracine.com



## Une bière avec Bernard

Olivier Béliveau  
Directeur de la publicité

Une poignée de main franche, des propos candides ; il est facile de comprendre pourquoi de nombreux citoyens de la Côte-Nord lui sont extrêmement sympathiques. Il porte en lui la colère légitime des gens qui, depuis des années, souffrent de politiques inadaptées à leurs situations. Il tire sur tout ce qui bouge, mais il est aussi porteur d'un certain nombre de propositions. Le Pigeon Dissident a eu la chance de souper avec Bernard « Rambo » Gauthier à l'occasion de son passage à Montréal pour *Tout le monde en parle*.

### Q : Pourquoi la politique?

Les gouvernements ne nous écoutent plus, donc la meilleure façon d'essayer de changer les règles, c'est de commencer à t'approcher du livre des règlements. Si on veut vraiment être efficace, il faut arrêter de se battre dans la rue, d'abord ça ne donne plus rien. En même temps, il y a une écoeurante aigüe à grandeur d'la province. On la sent, elle est palpable. Elle n'est pas vraiment présente dans les grands médias télévisuels, mais elle l'est dans les médias sociaux. Grâce aux médias sociaux on réalise plus ce qui se passe réellement sur le terrain. Les gens sont écoeurés. Quand tu dis qu'il y a 40-45% du monde qui ne vont pas voter, à quelque part, il y a quelque chose qui marche pas.

On s'est aperçu qu'au fil des ans, les partis politiques, surtout le Parti libéral, subtilement pis tranquillement, mais efficacement admettons-le, a réussi à adopter et à faire adopter des lois qui nous musèlent, qui nous menotent. « Ferme ta gueule, fais ce que j'te dis de faire. » Si tu te lèves et que tu manifestes trop, là c'est des amendes qui t'attendent. Y m'traite d'intimidateur tabarnak, ça fait des années qu'ils intimident le Québec, qu'ils intimident le milieu ouvrier!

Comme tu disais, tu me vois pas beaucoup à la TV parce que j'ai tendance à les déjouer. Ils pensent qu'ils vont me peindre dans le coin. « Un ti-cul dans

une région perdue dans le Nord. C'est pas normal que ce gars-là soit capable de penser, regardes-y l'allure osti. Y'é pas censé être capable de réfléchir et d'être intelligent. » Mais ça prend pas la tête à Papineau pour savoir qu'on se fait avoir solide.

### Q : Pourquoi Citoyens au pouvoir (CAP)? Pourquoi pas un autre parti?

Très facile, le nom le dit : Citoyens au pouvoir. On propose quelque chose, vous nous dites ce que vous en pensez. Si ça ne marche pas, tu ne pourras pas me dire que c'est de ma faute : c'est toi qui m'as dit de le faire! Prends la Suisse, c'est un des pays les mieux gérés au monde financièrement et administrativement. Avec les richesses qu'on a au Québec, je peux pas croire qu'on peut pas faire la même chose et même mieux. En plus, on a les Premières Nations avec nous autres.

### Q : Justement je voulais arriver à ça. Les Premières Nations vivent beaucoup de difficultés, comment est-ce qu'on fait pour améliorer les choses?

La première des choses c'est de s'asseoir avec eux; leur donner leur autonomie, discuter avec eux autres, de comment ils voient les choses, mais il n'y en a pas de discussion, il n'y en a pas de dialogue. Je vais te donner un exemple : le gouvernement, à travers Hydro-Québec, donne des redevances aux Amérindiens. Le Québécois non autochtone ne se fait pas expliquer pourquoi elles sont données. Ça crée une tension entre les premières nations et les autres québécois. Il faut ramener les Premières Nations à l'avant-plan du Québec. Quand tu vas à l'extérieur du pays, le Québec est reconnu par ses Premières Nations. Les Amérindiens, c'est connu en Europe, c'est pas les framboises pis les bleuets qui nous démarquent. Pis c'est beau, c'est ça les vraies racines du Québec et il faut vraiment, sérieusement, pas juste le dire, discuter avec eux et voir comment on pourrait faire ça. Parce qu'ils sont chez eux. Moi, ma nation à moi, c'est les Innus et on est fiers. Chaque communauté est fière. On a nos traditions de chasse, de pêche et le folklore qui entourent tout ça, c'est vraiment une belle chose pour se démarquer. Il y a moyen de s'arranger parce que je sens qu'il y a encore un peu de racisme qui existe à l'intérieur du Québec parce que « sont exempts de taxes », « ils ont le droit d'aller à la chasse

pis moi j'ai pas le droit. » Il y a des raisons pour ça, c'est juste de bien l'expliquer, bien le démontrer et créer une identité rattachée avec eux. Encore là ce n'est pas moi qui vas décider ça, mais j'aimerais beaucoup en parler et le remettre à l'avant-plan.

### Q : J'ai vu que CAP conçoit le rôle de député comme celui d'un mandataire, c'est-à-dire que les députés ne peuvent voter contre la volonté de leurs citoyens. Peux-tu développer là-dessus?

Le plus loin que le député peut aller, c'est de l'expliquer, d'être un bon vendeur. Pas compter de menterie, être honnête dans les engagements que tu vas prendre. Parce qu'on veut se donner le droit de l'éjecter, le mandataire. On se part un référendum, et bang! On le saute. Faut que tu fasses la job pour laquelle t'es payé. Parce qu'on le vit trop souvent présentement : il y en a qui se sont assis sur le fait que ça fait 40 ans que c'est bleu chez nous. Un moment donné, c'est nous autres qui te paye donc livre la marchandise. On s'entend que tu peux pas plaire à tout le monde, mais encore là : consultation populaire, t'es juste un porte-parole. Quand je vois ça j'en pogne de l'urticaire osti : le bâillon, loi matraque, ligne de parti. Ça ne devrait même pas exister, ça devrait même pas faire partie du dialogue politique. Viens pas me parler de démocratie quand t'emploies ces trois criss de termes-là. C'est pas de la démocratie ça, c'est de la dictature camouflée, subtile.

Une vision que moi j'ai, que j'aimerais beaucoup – mais sûrement que ça va passer, c'est *winner* – à la santé on peut-tu mettre un infirmier ou une infirmière et non un esti de médecin milliardaire. Mettre les bons culs dans les bons sièges.

### Q : Une chose qui revient souvent dans les médias, et c'est tout le temps ambigu, c'est ta position sur l'immigration. On ne la connaît pas.

Bah, le problème c'est pas qu'on le sait pas, c'est comment ça sort dans les médias. Moi l'immigration je me garde une petite gêne là-dessus. L'immigration, on n'avait pas de problèmes avec ça, sauf que là il y a une immigration de masse qui se fait. On se questionne à savoir pourquoi elle se fait cette immigration de masse-là. On se questionne pour savoir; est-ce que c'est pour sauver le monde ou est-ce que c'est pour s'attirer des votes? Je ne sais pas, je suis vraiment divisé là-dedans. Mais je ne suis pas contre l'immigration, il y en a à Sept-Îles et on n'a jamais eu de problèmes avec ça. Sauf que là, ces temps-ci, dès que tu touches le sujet de l'immigration, il y en a qui réagissent tout de suite. « Ah t'es un fasciste, t'es un raciste! » C'est certain que c'est délicat. Encore là, ce n'est pas moi qui vas décider, encore là : Citoyens au pouvoir.

### Q : Quand on a été syndicaliste une bonne partie de sa vie, qu'est-ce que ça fait de se faire comparer à Donald Trump?

J'ai-tu l'air d'un milliardaire moi? Regarde comment je m'habille, j'ai pas 56 *pitounes* en arrière de moi. Pour moi, Trump peut ben faire ce qu'il veut, ça ne veut pas dire que je vais faire pareil. Encore là, les médias à sensation ont

manipulé une information. Moi, j'ai juste dit : je trouve ça trippant ce qui se passe aux États-Unis. Les gens ont décidé de se lever debout, les médias sociaux l'ont fait. Ils ont déjoué tous les journalistes. Il y en a [des journalistes] qui étaient prêts à mettre leurs jobs en jeu. Ils ont perdu leurs paris, mais ils n'ont pas perdu leurs jobs.

### Q : Où est rendu le syndicalisme au Québec? C'est quoi les problèmes et comment on les règle?

Le mouvement syndicaliste a été fragilisé par l'*establishment*, l'élite financière. La réalité, c'est que le mouvement syndical, ça le prend. Il n'y a personne qui va faire avaler que le *boss* d'un jeune de 19 ans qui arrive sur le marché du travail va toujours être gentil avec lui, c'est pas vrai. Par la force des choses, il va arriver un compétiteur à la job, prêt à faire ça pour 2 \$ de moins de l'heure, c'est là que tu vas avoir besoin de ton syndicat. Si tu en as pas, tu vas te faire tasser. C'est comme ça que c'était dans les années 30 et 40. L'abus au niveau de la santé et sécurité, c'est la même affaire : le boss se câlisse-tu de toi tu penses? Le monde devrait arrêter de chialer sur le mouvement syndical.

\*\*\*

Si l'on peut critiquer la forme, il faut aussi s'attarder sur le fond; et la réalité c'est que plusieurs des idées de Bernard Gauthier sont louables. Sa volonté de ramener les Premières Nations à l'avant de la scène politique québécoise, de lutter pour la classe moyenne et pour une meilleure redistribution des richesses : voilà là des initiatives avec lesquelles il est aisé d'être en accord. Il demeure que l'on peut le qualifier de populiste, mais force est de constater que Bernard Gauthier demeure un populiste bénin en comparaison à ceux qui pullulent maintenant au sud de la frontière et en Europe. On dira que ce type de discours ne doit pas se retrouver sur la place publique et qu'on devrait le censurer; je rétorquerai que d'essayer de l'ignorer ne peut qu'entraîner une radicalisation du discours politique, d'une manière ou d'une autre.

Il est de notre devoir le plus absolu, surtout si l'on est en désaccord avec Bernard Gauthier, de passer outre la forme et d'engager la conversation avec lui et ses partisans. La réalité, c'est que le syndicaliste est en ce moment la voix d'une colère populaire qui existe de par la précarisation des emplois, la dégradation de la classe moyenne et la fragilisation de nos régions. Même ceux qui sont en désaccord avec le personnage doivent s'accorder sur le fait que certains des problèmes qu'il aborde sont criants. Le fait d'adopter une attitude condescendante à son égard ne peut que contribuer à la prorogation du problème et à l'élargissement du fossé qui se creuse entre les régions et Montréal. Par ailleurs, dans cette ère de postvérité et de politique-spectacle, on ne peut qu'admettre que la simplicité de l'homme sait plaire; comme preuve, il a été ovationné par le public de *Tout le monde en parle*, public on ne peut plus montréalais. Ceux d'entre nous qui estiment qu'il ne ferait pas un bon politicien, parce que ses manières sont trop rustres seront sans doute les premiers surpris lors des prochaines élections.



## QUAND LE POPULISME À LA CÔTE, MÊME EN TAGALOG

**Étienne Gendron**  
Directeur

Aussi surprenant que cela puisse être, Rodrigo Duterte n'est président des Philippines que depuis six mois. Surprenant, car l'homme d'État a déjà réussi à faire plus parler de lui que son prédécesseur durant tout son mandat à la présidence... mandat qui a pourtant duré six ans. Mais au-delà de l'indignation générale soulevée par sa guerre contre le trafic de drogue, sa présence laisse présager un rééquilibrage de la situation géopolitique en Asie-Pacifique, notamment dans l'épineux dossier de la mer de Chine méridionale. Regard sur un président qui défie les conventions.

Rodrigo Duterte, surnommé *Digong*, est, à plusieurs égards, le Donald Trump des Philippines : une personnalité politique atypique, difficile à cerner et complètement imprévisible. Ayant débuté son parcours comme maire de Davao, quatrième ville en importance des Philippines, il a brièvement représenté le comté éponyme à la chambre des représentants des Philippines avant de retourner à la politique municipale. Durant ses mandats successifs s'échelonnant sur 22 ans entre 1988 et 2016, il s'est fait connaître notamment par sa guerre contre le crime, qui lui a valu le surnom « The Punisher » par le magazine Time. En effet, à sa première élection, la ville de Davao était en proie à une forte criminalité : plus grande ville de l'île multiethnique de Mindanao, elle subissait quotidiennement les attaques de la guérilla communiste NPA (New People's Army), de groupes islamistes extrémistes et de vigiles citoyens. La ville avait même été renommée la « capitale du

meurtre » des Philippines, avec un hallucinant taux annuel de 122 homicides par 100 000 habitants (1). Duterte est devenu maire sous la promesse de mettre fin à la criminalité et de faire régner la loi et l'ordre dans une ville qui avait toutes les allures du Far West.

Son pari fut réussi : le taux d'homicides a fortement chuté, passant à 12,6 par 1 000 000 habitants. Ainsi Davao n'est plus la « capitale du meurtre », même si elle demeure la ville la plus violente du pays, selon un rapport de la police nationale philippine (PNP). À quel prix? Les exécutions sommaires de petits criminels (revendeurs de drogue, petits voleurs, etc), perpétrés par des vigiles citoyens sont désormais courantes; le *New York Times* rapportait, comme exemple de ces exécutions régulières, l'histoire d'un mineur accusé de vol de cellulaire, tué dès sa sortie du poste de police par les *Davao Death Squads* (DDS – les escadrons de la mort de Davao). Selon Human Rights Watch, cette milice serait à l'origine d'au moins 1 400 exécutions sommaires depuis 1998, seulement à Davao. Pis encore, la majorité de ces meurtres ne font jamais l'objet d'une enquête sérieuse, et certains sont commandités par la police elle-même, au moyen de policiers actifs ou à la retraite qui remettraient aux vigiles citoyens les noms et photos de cibles (2).

Duterte a mené sa campagne présidentielle sur un thème : la loi et l'ordre. Pas surprenant alors d'apprendre que les exécutions sommaires se sont multipliées partout aux Philippines depuis son arrivée au pouvoir, alors qu'il a déclaré la « guerre au trafic de drogue ». Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, police philippine avait recensé 5 617 décès en lien avec la guerre contre la drogue, dont 3 658 – plus de 65 % — étaient en fait des meurtres

portant la marque des milices et vigiles citoyens (3), meurtres qui ne seront vraisemblablement jamais sanctionnés. Plus inquiétant encore, le président a récemment déclaré que si la guerre de la drogue perdurait, il n'hésiterait pas à déclarer la loi martiale, adoptée durant le règne du dictateur Ferdinand Marcos. Voilà qui est problématique, puisque la constitution de 1987 ne permet d'imposer la loi martiale qu'en cas d'« invasion ou de rébellion »; le président aurait donc besoin de l'aval de la Cour suprême pour édicter un tel décret dans le cas présent. Il a toutefois précisé être prêt à agir même en l'absence d'une telle sanction : « Je me fous de la Cour suprême, a-t-il déclaré, personne ne peut m'empêcher de décréter la loi martiale » (4).

En plus de cette affirmation, témoignant du peu de respect qu'a le président pour les droits fondamentaux, son attitude cavalière sur la scène internationale est aussi très préoccupante. Il n'est pas question ici de ses mots durs envers Barack Obama (à qui il a dit d'« aller se faire voir ») ou du pape François (qu'il a traité de « fils de pute » — dans un pays à forte majorité catholique). En fait, bien au-delà de ces déclarations inusitées, la présidence de Rodrigo Duterte semble indiquer un basculement de la politique étrangère philippine vers la Chine. Ce basculement pourrait causer un rééquilibrage non négligeable des forces dans la région Asie-Pacifique—, car malgré sa taille limitée, l'importance géostratégique des Philippines est indéniable.

Les Philippines sont un partenaire historique des États-Unis : colonie américaine jusqu'en 1946, elles ont conservé avec ceux-ci d'étroits liens économiques, diplomatiques et militaires. De plus, les Philippines demeurent le pays du monde où l'opinion publique est la plus favorable aux États-Unis, devant les États-Unis eux-mêmes (5). Ceux-ci sont donc particulièrement impliqués, par le biais d'exercices militaires et de patrouilles de reconnaissance, dans la défense de l'espace maritime philippin menacé par les visées expansionnistes chinoises en mer de Chine méridionale. Cette dernière, désireuse de s'approprier des eaux dont le

sous-sol pourrait être riche en hydrocarbures, multiplie les actions pour appuyer ses prétentions : remblaiement intensif, construction d'aérodromes et autres, dans les îles Paracels et Spratlys.

Jusqu'à récemment, les Philippines avaient mené la charge face au géant chinois, en questionnant la légalité des actions entreprises par l'Empire du Milieu au regard de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) devant la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. Dans sa sentence, le tribunal a rejeté les allégations chinoises et refusé l'argument des « droits historiques » que la Chine aurait eus sur les archipels en mer de Chine méridionale. Toutefois, cette victoire pourrait se révéler complètement inutile si les Philippines refusent de l'invoquer et accèdent à la demande chinoise de mener des négociations bilatérales sur la question. Le rapprochement engagé par le président Duterte avec la Chine pourrait très bien être la brèche attendue par la Chine pour entamer des négociations bilatérales avec chacun des acteurs, et asseoir son contrôle sur les Spratlys, les Paracels et le sous-sol de la mer de Chine méridionale.

Finalement, au-delà des questions en lien avec les droits humains et du seul conflit en mer de Chine méridionale, un basculement de la politique extérieure philippine vers la Chine impliquerait la perte d'un allié d'importance pour les États-Unis en Asie du Sud-est, allié que s'était montré jusqu'à récemment un frein plutôt efficace à l'expansionnisme chinois. Toutefois, une interrogation non négligeable demeure : comment Rodrigo Duterte se comportera face à un vis-à-vis américain qui lui ressemble en tous points? Donald Trump pourrait alors, par le seul effet de son style, préserver les intérêts américains en mer de Chine.

(1) Notons toutefois que ces chiffres sont à interpréter avec prudence, aucune donnée officielle n'étant disponibles pour l'époque et les partisans et opposants du président étant très actifs sur la toile.

(2) Reuters.

(3) The Atlantic.

(4) Al-Jazeera, traduction libre.

(5) Pew Research Center, Opinion of the United States, 2015.



## L'échec Obama : un berger et ses moutons

**Xavier Desrosiers**  
Directeur de la logistique

Barack Obama a échoué. C'est, pour de nombreuses personnes, une fausse réalité pontifiée par cette bande de conservateurs ignorants et acerbes. Pour ces mêmes personnes, l'Obamacare est une véritable réussite, les homosexuels ne sont plus victimes d'affreux stigmates et, comble du bonheur, Oussama ben Laden est mort. Mais si la réalité objective était en fait moins reluisante? Certes, avec l'avènement d'un porc comme successeur d'un premier président noir, le réflexe est justifié; on a tendance à glorifier le second étant donné l'absurdité de l'élection du premier. Jetons en adjectifs un coup d'œil objectif sur ces huit dernières années qui, à notre grand damne, ont parfois été définies par un penchant pour l'hypocrisie et un culte du *statu quo*.

### Évidente : La reprise économique

Lorsque vient le temps de défendre le bilan de leur sauveur, les partisans d'Obama aiment bien crier à qui veut l'entendre que le second président noir (soyons francs, Bill Clinton était le premier) a amorcé et conclu une formidable reprise économique après la grave crise financière de 2008. Les chiffres, pour eux, parlent d'eux-mêmes : le taux de chômage, au moment où Obama a assumé ses fonctions, était de près de 8%. Aujourd'hui, il ferait le limbo sous la barre des 5% (1). Du pur génie! Digne de Franklin D. Roosevelt après la

Grande dépression des années 30, non? Non. Notons d'abord que pour plusieurs économistes, démocrates et républicains, il existe une théorie que nous appellerons celle du Café. Selon celle-ci, taux de chômage et succès économique, tout comme éveil et café, suivent une courbe bien définie. Dans une économie comme celle des Amerloques, massive et généralement stable, une forte période de croissance sera, à un moment ou un autre, suivie par une période de ralentissement, voire de crise. Ce fut notamment le cas durant les années 20 et 30, où les « Rowing Twenties » ont été remplacés par la Grande Dépression. L'inverse est également vrai; ce fut notamment le cas durant les années 70, où une grave crise pétrolière a été succédée d'une période de croissance économique durant les années Reagan (qui l'eut cru). Bref; après le cataclysme de 2008, selon cette théorie, la machine américaine allait nécessairement se remettre en marche, renouant avec succès et chiffres agréables pour les yeux des économistes. Barack Obama n'a donc pas relancé à lui seul l'économie américaine; il n'a que rattrapé la balle au bond, ayant l'affront de se prétendre comme le messie.

### Mou : Une politique étrangère

On dit (pas vraiment) que la Syrie est le nouveau Rwanda. Parce qu'elle a été la scène de crime dépassant l'imaginaire, rappelant l'enfer lui-même tel que décrit par Dante. Oui. Mais aussi et surtout parce que ces deux situations témoignent de l'outrageuse inefficacité de l'ONU et d'autres instances internationales. Or, qui fut la tête d'affiche de ces organisations lors des huit dernières années? M. Brobama lui-même. En refusant de s'ingérer de manière directe dans le conflit syrien, et ce, au nom d'une crainte qu'une telle action mène à une grimpe de tensions avec la Russie, Obama s'est fait le complice du massacre de milliers de Syriens. On parle notamment de

l'utilisation, en août 2013, d'armes chimiques par Bachar Al-Assad sur des positions tenues par des rebelles, faisant plusieurs centaines de morts (2). Certes, le Barack national n'est pas un commanditaire de ces meurtres, mais en acceptant, à titre de berger du mouvement prônant la paix internationale et le respect des droits de l'homme, n'était-il pas dans l'obligation d'agir, ne serait-ce qu'en imposant des sanctions non-militaires au régime Assad?

### Hypocrite : une histoire de faux espoirs

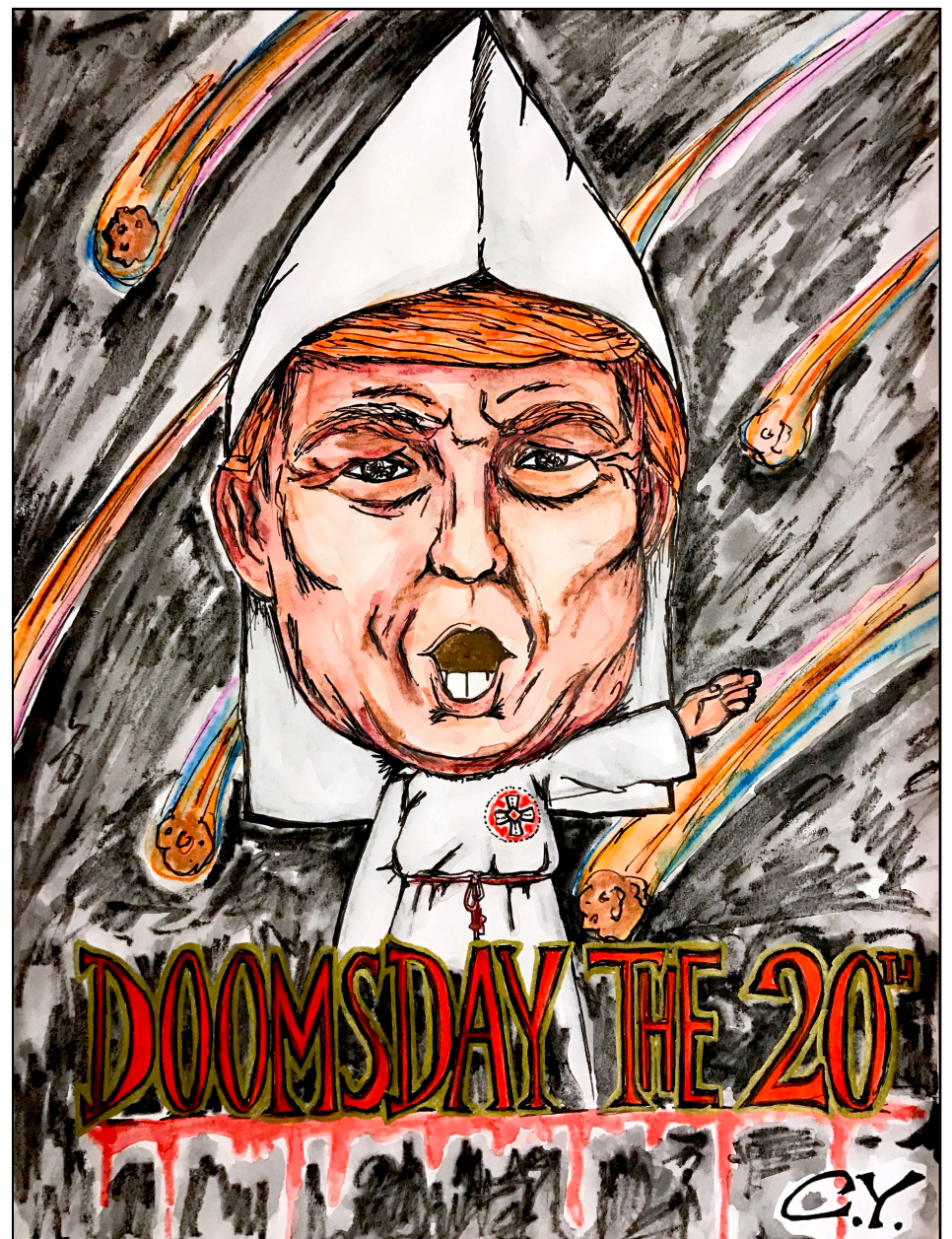
Les deux exemples susmentionnés ne sont que des témoignages d'un phénomène plus grand caractérisant la présidence de l'homme aux espoirs en or : l'hypocrisie et l'absence d'un concret et nouveau projet de société. Parce que oui, Obamacare fut un pas dans la bonne direction dans sa noble quête d'une société plus juste et équitable, mais quels autres grands projets progressistes ont été portés par l'enfant d'Hawaï au cours des huit dernières années? Obama diffère de présidences sincères, comme celle de Lyndon B. Johnson (qui n'était pas un ange pour autant) et sa *Great Society* où on ne faisait pas que parler d'égalité sociale et raciale afin de plaire aux candides électeurs américains; on offrait à ces derniers des résultats concrets, des suites aux promesses.

Il y a huit ans, Barack Obama nous promettait, après les pitoyables années Bush (sur le plan des causes progressistes,

du moins), un monde nouveau où les arbres seraient faits de Franklins, les routes d'arcs-en-ciel et les pelouses de trèfles à quatre feuilles. *Yes We Can*, qu'il disait. Certains diront qu'il ne pouvait pas, ayant dans les pattes un Congrès républicain semblant être né pour lui lier les mains. Qu'a eu le peuple américain pour avoir voté pour un noir à la Maison-Blanche? Un certain progrès, oui. Mais la barre a été soudée, très solidement, trop haute. Par un homme aux grandes ambitions, un homme qui a réussi, en brandissant une formidable pouvoir de persuasion, à tasser la machine Clinton, à clouer le bec à la tradition conservatrice américaine. Mais cet exercice de charisme et de manipulation n'a pas réussi à renverser l'irréversible : le peuple américain. Lui qui, dans toute sa primitivité et sa traîtrise aux plus élémentaires principes de l'évolution, a pensé réaliser que le monde d'amour et d'eau fraîche qu'on leur présentait il y a huit ans était inatteignable. Cette dure constatation a forcé (carrément) ces pauvres moutons, qui en 2008 aimaient se complaire d'un berger noir, à élire Donald J. Trump, l'antipode des principes attendus par le peuple il y a huit ans, mais jamais atteints. Voilà l'échec, le véritable, du président Obama; avoir déçu son troupeau. Et avoir aidé Donald à rentrer, prostituées russes aux bras, dans les plus hautes sphères du pouvoir.

(1) <https://data.bls.gov/timeseries/LNS14000000>

(2) [https://www.washingtonpost.com/news/post-politics/wp/2016/10/04/the-problem-with-obamas-account-of-the-syrian-red-line-incident/?utm\\_term=.44261560876d](https://www.washingtonpost.com/news/post-politics/wp/2016/10/04/the-problem-with-obamas-account-of-the-syrian-red-line-incident/?utm_term=.44261560876d)



## L'ART DE RÉFLÉCHIR

### ÉPISODE 4 : LE COURAGE D'ALLER

#### « VERS LA SOBRIÉTÉ HEUREUSE »

**Simon Dufour**

Cet épisode est une illustration du courage philosophique abordé antérieurement. Rappelons que ce courage est un déploiement d'énergie intellectuelle ayant pour objectif de comprendre, tant le monde que soi-même (objectif de *philein-sophia*). Pour ce faire, cette énergie philosophique permet de surmonter les défis de l'esprit abordés dans l'épisode précédent. Je fais ici référence au caractère personnel des pensées ainsi qu'à la dramatique nécessité de détacher son esprit des influences instinctives et sociales du monde dans lequel il vit. Le modèle de courage philosophique qui m'intéressera pour les trois prochains épisodes est Pierre Rabhi, penseur contemporain français d'origine algérienne. Voyons en quoi ses actions, ses écrits et ses réflexions font preuve d'un courage philosophique colossal et d'un génie inspirant. Son œuvre *Vers la sobriété heureuse* sera abordée en détail pour illustrer le tout. Les extraits cités proviennent de ce petit ouvrage.

#### Une histoire de principes

C'est à la fin des années 1950, en pleine période des Trente Glorieuses marquée par l'importante croissance économique en Europe ainsi que son passage vers la société de consommation, que Rabhi décide de se soustraire de la vie urbaine pour aller vivre d'agriculture autosuffisante et de simplicité volontaire en campagne française. « En France, il contemple un triste spectacle : aux champs comme à l'usine, l'homme est invité à accepter une forme d'anéantissement personnel à seule fin que tourne la machine économique. [...] Le lien viscéral avec la nature est rompu; cette dernière n'est plus qu'un gisement de ressources à exploiter—et à épuiser. » Depuis ce temps, en plus d'écrire plusieurs essais critiques à tendance philosophique, Rabhi entreprend plusieurs actions de développement durable en Afrique et en France : création d'un centre de formation en agroécologie au Burkina Faso (1985), fondation du Carrefour international d'échange et de pratiques appliquées au développement (CIEPAD) pour mettre en place un module optimisé d'installation agricole en Afrique du Nord (1988), création d'un site agroécologique dans le département français de la Drôme (2004), fondation du mouvement Colibris en France (2007) ayant pour but d'impliquer les citoyens dans le changement vers une économie durable et le développement d'écovillages. C'est ainsi que Rabhi en vient à la conclusion qu'un retour à la « sobriété heureuse » permettrait de remédier à

l'aliénation de l'être humain et de la nature, aliénation se déroulant sous nos yeux au profit de l'économie moderne. Par sobriété, il réfère à une « posture délibérée pour protester contre la société de surconsommation; c'est, dans ce cas, une forme de résistance déclarée à la consommation outrancière. Elle peut être justifiée par le besoin de contribuer à l'équité, dans un monde où surabondance et misère cohabitent. » Ce concept de sobriété, étroit cousin de la simplicité volontaire, nous intéressera particulièrement.

#### Une œuvre philosophique

Ayant le contexte en tête, il est maintenant temps d'aborder la démarche intellectuelle de Rabhi dans son œuvre *Vers la sobriété heureuse* afin d'y illustrer la *philein-sophia* par un exemple concret tant attendu depuis le début de cette série quelque peu... théorique! L'auteur, en se détachant de la modernité et de l'économie de surconsommation, tente de comprendre librement ces deux phénomènes. Cette démarche de détachement et de sérénité par rapport à l'omniprésente modernité ainsi que cette intention de la comprendre sont ce qui constitue, à mon humble avis, le courage philosophique de Rabhi. En vertu de cette sagesse et de cette compréhension des enjeux, trois critiques de la modernité sont formulées : 1) l'immodération matérielle, 2) les rythmes quotidiens frénétiques, et 3) le déni des acquis humains antérieurs. Ces critiques mènent à identifier une problématique systémique générale: la surconsommation envahissante et aveuglante. Pour conclure cette démarche philosophique, une piste de solution à long terme est proposée pour pallier l'aliénation de l'humain moderne et de son environnement: la sobriété heureuse, solution en vertu de laquelle l'humain et son interdépendance avec la nature redeviennent les priorités et, de ce fait, l'économie triomphante actuelle redeviendrait un simple outil mis au profit de ces priorités, et non l'inverse.

Depuis 1950, Pierre Rabhi, pour sa part, une fois réinstallé en marge de la société de consommation par un retour à la terre, à l'agriculture autosuffisante et à la simplicité, est en position de détachement philosophique par rapport à cette société de l'outrance. Il n'est plus immergé dans les influences omniprésentes de la société de consommation moderne; il s'en est libéré pour pouvoir y réfléchir librement, être heureux et écrire des essais philosophiques. À ce sujet, il introduit son livre ainsi : « [d]epuis quarante-cinq ans j'ai engagé ma vie [...] dans la voie de la sobriété. Je préfère par conséquent, plutôt

que de me perdre dans des considérations ou des théories générales, témoigner des réflexions, des décisions, des initiatives que, chemin faisant, ce choix délibéré m'a inspirées. » C'est ainsi que s'étant courageusement détaché de la société de consommation moderne, il eut l'intention de comprendre la modernité, de manière libre et éclairée. Non seulement met-il en action sa sagesse réflexive (voir l'épisode 1) en ayant l'intention de comprendre la modernité, mais il active aussi sa sagesse pratique (voir l'épisode 2) en se détachant de la modernité tout en s'engageant philosophiquement en dressant une critique de celle-ci. Il active aussi sa sagesse pratique en mettant de l'avant, dans sa vie de tous les jours, des valeurs morales auxquelles il a préalablement réfléchi afin de contrer les déboires de la modernité. Il dresse sporadiquement une liste de ces valeurs morales dans son livre : respect des ressources vitales de la terre et de la vie, humanisme, féminisme, pédagogie de l'être, autolimitation volontaire, agroécologie. Ces valeurs sont résumées simplement en une utopie à incarner : la « sobriété heureuse ». Cette vertueuse sobriété fera l'objet du dernier épisode de cette série.

C'est en déployant un colossal courage philosophique que Rabhi dresse sa critique de la modernité. En effet, il trouva l'énergie de surmonter les défis de l'esprit que sont les caractères personnel et dramatique de la philosophie (voir l'épisode 3). Ainsi, c'est seul et personnellement qu'il quitta la société de consommation moderne pour y réfléchir de manière libre et éclairée. C'est seul aussi qu'il prit le temps de dresser une critique de cette modernité dans laquelle la majorité des Occidentaux sont aveuglément plongés. Concernant son courage d'affronter le caractère dramatique de la philosophie, Rabhi élève son esprit au-dessus du conformisme moderne pour en dresser une critique assez radicale. C'est en séparant son esprit des influences mondaines de la société de consommation moderne qu'il arrive à la critiquer de la sorte. Tel qu'il le dit lui-même, « la modernité sera ici souvent évoquée pour en faire non pas un éloge de plus, mais une critique radicale. »

\*\*\*

Trois grands axes de critique élaborés par ce penseur seront abordés dans le prochain épisode. Rappelons qu'ils s'agiront 1) du cercle vicieux de l'immodération, 2) de l'aliénant rythme de vie temps-argent et 3) du déni des acquis du passé. Ce prochain épisode demandera un effort d'acceptation de la critique. Gardons toutefois en tête une

chose bien positive : après les critiques, le dernier épisode de cette série proposera une solution à l'aliénation générale de l'humain et de la nature causée par le temps-argent moderne. Ce dernier épisode se concentrera sur l'optimiste « sobriété heureuse », utopie à incarner, à mon humble avis, dès notre plus jeune âge.

## Évènement :

### « Militarisation, ingérence, politisation : regards sur l'intervention humanitaire »

**Louis-Philippe Brochu**

Avis à ceux qui envisagent de se vouer à la pratique du droit international (et à tous les autres qui s'intéressent aux relations internationales) : le 25 janvier 2017 se tiendra, au Carrefour des arts et des sciences du pavillon Lionel-Groulx, le colloque étudiant du CÉRIUM. Embrassant le thème des interventions humanitaires, la 4e édition abordera, par le biais d'un premier panel composé d'experts provenant des milieux académique, militaire, gouvernemental et humanitaire, les problématiques suscitées par la multiplicité des acteurs qu'elles impliquent et par la complexité des relations que ceux-ci entretiennent. Similairement, un second panel tout aussi formidablement constitué échangera sur les implications éthiques et sociales de la responsabilité de protéger. Ainsi, tout au long de la journée se succéderont au micro maintes personnalités de prestige telles que l'invitée d'honneur Mme Louise Fréchette, ancienne vice-secrétaire générale de l'ONU, M. Rémi Bachand, professeur de sciences juridiques de l'UQAM, ainsi que M. Guy Saint-Jacques, ancien ambassadeur du Canada en Chine, pour n'en évoquer que quelques-uns. Enfin, outre ces panels multisectoriels, le colloque sera l'occasion de deux tables rondes, portant sur l'expérience du terrain en situation de crise humanitaire, ainsi que d'un cocktail réseautage, auquel participeront quantité de représentants d'organisations non gouvernementales.

# Sans faille ou sans maille

Ariane Larocque

Comité Amnistie Internationale

Qui dit nouvelle année dit incontestablement nouvelles résolutions, comme écrire des introductions plus originales et concises, arrêter d'être cynique rien qu'en respirant, être plus honnête avec soi-même ou encore cesser de se contredire en l'espace d'une seule et même phrase.

Viennent aussi immédiatement à l'esprit les traditionnelles rétrospectives des 365 derniers jours enfin derrière nous, Amnistie Internationale perpétuant la tradition avec son bilan de la situation des droits de la personne au Canada (1), plus précisément quant aux vingt recommandations soumises au gouvernement Trudeau en début de mandat. Verdict : sans avoir fièrement mis ses culottes à motif de feuilles d'érable en faisant la pose pour Radio-Can, Ottawa s'est néanmoins engagé sur un chemin pour le moins encourageant et dont il a déjà parcouru la moitié de la distance. Ainsi, sur les vingt recommandations en question, ce sont dix d'entre elles qui ont été entièrement respectées ou déjà mises en œuvre, et dix autres dont la concrétisation soulève des inquiétudes ou affiche peu ou pas de progrès.

Survol rapide de trois bons coups sur lesquels trinquer, et de trois citrons à accompagner du verre de lait oublié par St-Nicolas qui traîne encore sous la cheminée (miam).



## 1. Le projet de loi sur les droits des personnes trans

En avril, Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice, a présenté le projet de loi C-16 visant à modifier la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et le *Code criminel* afin d'élargir la protection contre la discrimination et les crimes haineux aux considérations d'identité et d'expression de genre (2), appuyant ainsi explicitement les personnes trans qui ne pouvaient trouver d'assistance adéquate dans les motifs de sexe ou d'orientation sexuelle. Suite à l'échec de sept tentatives similaires d'initiative parlementaire, c'est la première fois qu'un projet de loi d'initiative ministérielle est déposé. Adopté par la Chambre des communes le 18 novembre 2016, il ne reste plus qu'à attendre son approbation par le Sénat. De quoi étonnamment ravalé son (O.K.,

mon) sarcasme!

## 2. La politique de clémence pour les Canadiens condamnés à mort à l'étranger

Sous le règne d'Harper, le Canada a éradiqué en 2007 sa politique de longue date concernant la demande systématique de clémence au nom des Canadiens condamnés à mort dans d'autres pays. Ainsi, aucune demande de clémence n'était soumise lorsque le pays en question était considéré comme « démocratique et respectant la primauté du droit », critère totalement arbitraire en pratique et souvent dépendant de l'identité de l'individu. Rappelons qu'en 2007, c'était ce cher Maxime Bernier qui était à la tête des Affaires étrangères, et qu'il n'avait clairement pas le temps d'adresser des demandes de clémence à gauche et à droite, puisque trop occupé à tenter de distribuer ses fiers Joe Louis beaucerons (est-ce que ça a une date de péremption, des Joe Louis ?) en Afghanistan (3). Finalement, heureux dénouement en février 2016 : la politique de clémence est nouvellement rétablie par Trudeau, le gouvernement a annoncé qu'il fera un appel à la clémence dans le cas de tous les Canadiens qui risquent l'exécution.



## 3. L'abrogation des modifications à la Loi sur la citoyenneté

Autre projet de loi prometteur (C-6, pour les intimes), lui aussi introduit en février : celui ayant pour objectif d'annuler les réformes conservatrices de la *Loi sur la citoyenneté*. Ces amendements permettent toujours de révoquer la citoyenneté canadienne à des individus ayant la double nationalité en raison de certaines condamnations, dont celles pour terrorisme, espionnage, haute trahison ou le fait d'avoir servi comme membre d'une force armée ennemie du Canada (4). Approuvé par les Communes, C-6 est toujours devant la Chambre hHaute, son unique bémol étant la subsistance de la capacité de révoquer la citoyenneté acquise au moyen de fausses déclarations. Cette initiative de McCallum, ancien Ministre de l'Immigration, se mérite un donc un A-. Ce n'est quand même pas si pire, un A- (même si son *GPA* ministérielle s'est visiblement montrée insuffisante à la fin de la session parlementaire...

## 4. L'accès aux soins de santé essentiels pour tous

Les précédentes compressions des Tories annulées par la Cour fédérale en 2014, la couverture de soins de santé aux réfugiés et aux demandeurs d'asile a été rétablie en avril 2016. Or, celle-ci n'englobe pas les soins de santé essentiels pour toutes les

personnes au Canada, sans égards à leur statut d'immigrant. Si Gaétan Barrette étirerait au moins d'accord sur ce point avec son homologue fédéral (la pPlèbe québécoise mécontente devant tout de même être amadouée à coup de subventions insuffisantes avant les sous-hommes sans papiers), d'autres acteurs moins *pesants*, comme le Comité des droits de l'homme et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, ne le sont pas (5).

## 5. L'abolition de la liste des pays d'origine désignés pour les demandeurs d'asile

En matière de demandes d'asile, la liste des pays d'origine dits « sûrs » datant de 2012 établit une liste de 27 pays désignés (6), en grande majorité des membres de l'Union européenne, dont l'Allemagne, le Danemark et la France (quoique de contempler chaque jour dans le journal les beaux yeux emplis de joie de vivre couleur Mer Morte de Marine LePen a probablement de quoi vous saper tout sentiment de sécurité intérieure). En d'autres termes, lorsque le demandeur d'asile provient d'un de ces pays, sa demande fait l'objet d'un processus d'examen accéléré menant presque systématiquement à un rejet, le tout avec une possibilité d'audience dans un délai dix fois plus court que d'ordinaire, et sans recours à la Section d'appel des réfugiés jusqu'à tout récemment. Au premier coup d'œil, ça ne semble pas la mer à boire, mais d'un point de vue administratif, cette liste discriminatoire viole le principe fondamental à la base même du système d'asile, selon lequel les demandeurs devraient faire l'objet d'une évaluation individuelle. Notons toutefois une légère rectification de la situation : Ottawa a annoncé qu'il n'appellera pas de la décision de la Cour fédérale qui avait annulé le refus d'accès à la Section d'appel des réfugiés, en indiquant non pas sa volonté de complètement supprimer la liste, mais d'y réfléchir. Mieux vaut un « noui » qu'un « non ».



## 6. L'incontournable : l'accord de vente de véhicules blindés vraiment pas légers à l'Arabie Saoudite

Pour des raisons évidentes, dont l'une commence par « T » et finit en « urp », présumons que tous en ont entendu parler. Si ce n'est pas le cas, bonjour à toi, étudiant en bio curieux qui pense encore que le *Pigeon* est secrètement une revue d'ornithologie. En bref, le gouvernement a finalement octroyé en avril les permis nécessaires pour s'assurer le respect de l'accord de 15 milliards de dollars. Le tout

en invoquant le secret des affaires pour s'abstenir de publier l'évaluation des répercussions de l'accord sur les droits de la personne. *Come on*. Si les affaires relèvent du plus grand des secrets, le conflit au Yémen menant à la multiplication des crimes de guerre saoudiens en est un de polichinelle.

\*\*\*

Avec le récent remaniement ministériel et le vent de fraîcheur ayant dépoussiéré des ministères clés comme celui des Affaires étrangères ou de l'Immigration, que l'on considère ce grand ménage opportun ou non, on ne peut qu'espérer que le plan de match libéral serait lui aussi remis au goût du jour, incarnant plus que jamais une voix forte s'élevant pour les droits et libertés à l'échelle internationale. Mais ne soyons pas dupes : même si les sourires pleins d'assurance de Chrystia Freeland et d'Ahmed Hussen sont objectivement plus sexy que les *bettes* à McCallum et à ce pauvre Dion, ce changement de têtes d'affiche doit s'accompagner d'un changement d'attitude radical face à ces dossiers épineux.

Parce que notre gouvernement qui nous offre de nouveaux ministres sans changer de programme, c'est un peu comme notre tante qui vient de se mettre au tricot juste avant les Fêtes et qui nous offre un chandail québécois pour Noël. Quand bien même qu'elle l'aurait emballé dans une boîte du nouveau MacBook Pro ou dans un vieux carton de Fruit Loops encore imprégné d'une humidité de fond de tiroir ; quand bien même qu'elle seroit pleine de bonne volonté et qu'on la préfère clairement à un vieux mononcle cochon américain aux blagues racistes qui n'a que des insultes à offrir ; ça ne cachera pas le fait que son chandail est trop étiré ou manque de mailles par endroit.

Au moins peut-on souhaiter qu'elle améliore ses *skills* de tricot d'ici l'année prochaine !

(1) Amnistie Internationale, Défendre les droits humains sans exclusion? Bilan de l'an du gouvernement Trudeau – 2017, [https://amnistie.ca/sites/default/files/upload/bilan\\_de\\_lan\\_un.pdf](https://amnistie.ca/sites/default/files/upload/bilan_de_lan_un.pdf).

(2) Radio-Canada, *Le projet de loi sur les transgenres est adopté aux Communes*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1000972/projet-loi-transgenres-chambre-communes>.

(3) Le Devoir, *Afghanistan - L'armée a mal digéré l'opération Jos Louis*, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/195306/afghanistan-l-armee-a-mal-digere-l-operation-jos-louis>

(4) *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. (1985), c. C-29, art. 10.

(5) Comité des droits de l'homme, *Observations : Canada, UN Doc. CCPR/C/CAN/CO/6*, 13 août 2015, par. 12 ; Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observations : Canada, UN Doc. E/C.12/CAN/CO/6*, 23 mars 2016, par. 50.

(6) Amnistie Internationale, *préc.*, note 1, p. 9.

### Soutien à L'Heuristique

Le *Pigeon Dissident* se joint au *Polyscope* pour dénoncer la fermeture de *L'Heuristique*, le journal étudiant de l'ÉTS, par son association étudiante (l'AEÉTS).

Détenant le contrôle sur son financement, l'association a forcé la fin des activités du journal le mois dernier suite à un conflit sur son contenu.

Cette triste histoire rappelle la précarité du journalisme étudiant et la chance qu'a le *Pigeon* d'œuvrer à titre indépendant. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page Facebook de *L'Heuristique*.

-Maxime Leboeuf, rédacteur en chef

## Designated Spice Boy

Simon De Andrade

Dans le monde du soccer professionnel, le mois de janvier revêt une importance particulière, non pas parce que l'enjeu des rencontres est plus grand, mais parce qu'il s'agit d'une des deux périodes de l'année pendant lesquelles les clubs de soccer européens peuvent transférer des joueurs. C'est une occasion pour les équipes, qui ont connu un mauvais début de saison ou pour celles dont l'infirmerie déborde, d'apporter certains changements à leur effectif, afin d'obtenir de meilleurs résultats lors de la seconde moitié de saison. Habituellement, la période de transfert hivernale est la moins mouvementée des deux, les acquisitions d'envergure qui renversent la planète soccer se faisant principalement lors de la période estivale, soit à l'entre-saison. Néanmoins, le mois de janvier 2017 marque le dixième anniversaire d'un des transferts de joueur les plus importants de l'histoire du soccer, qui déjà à l'époque causa une commotion et ce, sans même que l'on se doute des effets qu'il aurait 10 ans plus tard.

Il y a de cela 10 ans, soit le 11 janvier 2007 (1), David Beckham annonçait qu'au terme de la saison 2006-2007, soit à la fin de son contrat avec le *Real Madrid*, il rejoindrait le *Galaxy* de Los Angeles. Cette annonce prit relativement le monde du soccer par surprise de par la nature du joueur en question par rapport à celle de sa destination. En effet, David Beckham est le premier joueur de soccer, et l'un des très rares athlètes, dont l'attention donnée à ses activités hors-terrains dépassa ses performances sportives, reléguant presque son statut d'athlète au second plan.

Issu de l'académie du mythique *Manchester United* en 1995, David Beckham se fit rapidement remarquer pour son rôle dans les succès de son équipe, lors de la seconde moitié de la décennie 1990, avec comme point culminant ses deux passes décisives lors de la finale de la Ligue des Champions (2) de 1998-1999, qui vit *Manchester United* l'emporter 2-1 contre le *Bayern Munich*, les Mancuniens marquant

deux buts dans le temps ajouté.

C'est cette même année qu'il se maria avec Victoria Adams, aussi connu sous le nom de *Posh Spice*. Rapidement, de par ses succès sportifs, son sex-appeal et son mariage avec l'une des plus grandes vedettes de la musique pop de l'heure, David Beckham devint la coqueluche des tabloïds et le joueur de soccer le plus médiatisé de la planète, obtenant même le sobriquet de *Spice Boy*. On alla même jusqu'à nommer un film en son nom.

Ce statut de super célébrité fut tôt fait d'irriter son entraîneur, le légendaire Alex Ferguson, ce qui mena Beckham à quitter *Manchester United* pour rejoindre le *Real Madrid*, en 2003, en retour d'une somme de 37,5 millions d'euros (3). À Madrid, Beckham rejoignit un groupe sélect de joueurs vedettes incluant Figo, Ronaldo, Roberto Carlos et Zidane, que l'on surnommait les *Galactiques* et qui remportèrent, entre autres, trois titres de la Ligue des Champions.

Or, si Beckham était le visage du soccer sur la planète, ce statut contrastait clairement avec celui de la MLS, une ligue professionnelle de soccer ayant été créée dans la foulée de la Coupe du Monde de 1994, qui se tint aux États-Unis. Mise sur pied en 1996, quasi simultanément aux premiers exploits de Beckham, la MLS comptait sur l'engouement des Américains pour le soccer, suscité par la Coupe du monde de 1994, afin de développer le soccer au pays de l'Oncle Sam et ultimement d'élever le niveau de jeu avec pour objectif de fournir des joueurs de meilleure qualité à l'équipe nationale des États-Unis. Malgré des investissements de plus en plus importants, l'arrivée en Europe de certains produits de la ligue comme Tim Howard et Landon Donovan et une expansion de la ligue, la perception de la MLS auprès des amateurs de soccer du monde entier était plutôt négative, et ce, même chez les partisans américains, qui préféreraient s'intéresser aux championnats européens et sud-américains.

La venue de Beckham, alors âgé de 32 ans, à Los Angeles était donc providentielle pour la MLS, car d'une part, chaque partie du *Galaxy*, tant à l'étranger qu'à domicile, allait se transformer en un événement en soi, les gens se déplaçant pour voir Beckham

jouer, tandis que d'autre part, la venue d'un joueur de la trempe de Beckham allait offrir une légitimité à la MLS sur l'échiquier du soccer mondial, en accueillant la plus grande vedette médiatique du soccer. De son côté, Beckham obtenait tout le glamour de vivre à Hollywood ce qui permettait en plus à sa conjointe de développer ses activités commerciales, tout en évoluant dans un championnat où il pourrait briller et obtenir une retraite dorée. Parce que doré est presque un euphémisme pour décrire le contrat de cinq ans d'une valeur de 250 millions de dollars américains que Beckham signa pour venir à Los Angeles (4), qui incluait un salaire de 6,5 millions de dollars américains par année (5).

Cependant, cette faramineuse somme posait un problème au vu de la réglementation qui régissait la composition des équipes de la MLS à l'époque. Il faut savoir que la MLS fonctionne différemment de la quasi-totalité des ligues sportives du monde, tous sports confondus, et est vraiment un cas unique dans le monde du soccer. Contrairement aux autres ligues de soccer dans le monde, à l'exception de l'A-League australienne, la MLS fonctionne avec un plafond salarial, soit un montant maximal que chaque équipe peut dépenser en salaire pour ses joueurs, qui lui est alloué par la MLS. En 2007, ce montant dépassait légèrement les 2 millions de dollars américains, on rencontrait donc un problème, car le seul salaire de Beckham équivalait à la masse salariale de trois équipes.

Comme les joueurs de la MLS sont des salariés de la ligue et non de leur équipe respective, même si c'est l'équipe qui négocie avec le joueur son salaire, question de respecter le plafond salarial qui lui est imposé par la ligue, la MLS introduit une nouvelle règle spécialement pour permettre la venue de David Beckham au *Galaxy*. Cette règle dite du « joueur désigné », que l'on surnomma la « Beckham Rule », permettait dorénavant à chaque équipe de signer un seul joueur à un salaire faramineux, qui ne compterait que pour 400 000 \$ sur la masse salariale, question de respecter le plafond salarial. La ligue allait donc s'acquitter des premiers 400 000 \$ du salaire du joueur et le reste du montant était responsabilité du propriétaire de l'équipe qui signait un

tel joueur (6).

Cette règle amena donc une véritable révolution, car dans les années suivant son implantation, on vit graduellement certains grands noms du soccer mondial comme Thierry Henry, Robbie Keane et Freddie Ljunberg venir jouer en fin de carrière en MLS, sachant qu'ils auraient des salaires similaires à ceux auxquels ils étaient habitués en Europe. À un point tel qu'en 2016, les icônes du soccer que sont Andrea Pirlo, Didier Drogba, Frank Lampard, David Villa, Steven Gerrard et Kaká ont toutes foulé les pelouses nord-américaines.

À l'opposé, elle permit aussi d'attirer d'excellents joueurs sud-américains encore dans la fleur de l'âge qui pouvaient espérer gagner plus d'argent en MLS que dans certains championnats d'Amérique du Sud. Ce faisant, le niveau de jeu de la MLS, mais aussi et surtout son attrait tant pour les joueurs que pour les partisans, ne furent que rehaussés.

Face à la popularité et à la réussite de la règle du joueur désigné, la MLS offre désormais la possibilité à chaque équipe d'avoir jusqu'à trois joueurs désignés, avec des dispositions favorisant les jeunes joueurs désignés, soit de 23 ans et moins, afin d'éviter d'avoir une multitude de joueurs à l'aube de la retraite qui ne s'établissent pas durablement comme des figures de proue dans la ligue. Fait à noter, depuis deux ou trois ans, de nombreux joueurs au sommet de leur carrière, comme Ignacio Piatti, Sebastian Giovinco et Nicolas Lodeiro, rejoignent des équipes de la MLS, signe que la ligue est de plus en plus forte et que le jeu y est de meilleure qualité.

Aujourd'hui, la MLS est l'un des championnats qui connaît la croissance la plus rapide et qui commence à intéresser les auditoires tant locaux qu'étrangers. À preuve, la dernière finale de la Coupe MLS, entre le *Toronto FC* et les *Sounders* de Seattle fut le match le plus regardé de l'histoire de la MLS, attirant 3,5 millions de téléspectateurs au Canada et aux États-Unis, tout en étant diffusé dans 170 pays. Certes, on ne peut pas entièrement imputer ces succès à la seule venue de David Beckham, mais nul doute que la venue du *Spice Boy* en Amérique fut l'élément catalyseur de l'évolution fulgurante de la MLS.

LÀ  
OÙ  
VOUS  
ÊTES.



CAIN  
LAMARRE  
S.E.N.C.R.L. / AVOCATS

185 professionnels. 17 bureaux. 1 cabinet.

clcw.ca

MONTRÉAL QUÉBEC SAGUENAY SHERBROOKE DRUMMONDVILLE RIMOUSKI ROUYN-NORANDA SAINT-GEORGES  
VAL-D'OR ALMA SEPT-ÎLES RIVIÈRE-DU-LOUP AMOS SAINT-FÉLICIEN ROBERVAL PLESSISVILLE AMQUI



## Un bras de fer constitutionnel reporté aux calendes grecques

Gregory Leone

Au mois de décembre 2016, alors que les étudiants de la Faculté de droit étaient plongés dans le tumulte de la fin de session, une polémique de nature constitutionnelle a fait son chemin dans l'actualité. En effet, le Parlement fédéral a, dans un projet de loi omnibus, voulu ajouter une nouvelle partie à la *Loi sur les Banques*, partie qui aurait eu pour effet de rendre cette loi fédérale prépondérante sur la *Loi sur la protection du consommateur* (1) et les autres lois du même type ailleurs au Canada. La Chambre des notaires a été la première à sensibiliser l'opinion publique québécoise au fait que cette modification se traduirait par une protection moins grande pour les consommateurs. Cette conséquence de la modification a suscité un tollé à l'Assemblée nationale et Ottawa a fini par reculer sur la question. Afin de comprendre les enjeux constitutionnels sous-jacents à cette polémique, il est nécessaire d'analyser l'arrêt *Banque de Montréal c. Marcotte* (2) et les dispositions pertinentes de la modification de la *Loi sur les Banques*, modification qui était enchâssée dans le projet de loi C-29.

### Les leçons de l'arrêt *Marcotte*

Cet arrêt de la Cour suprême rendu en 2014 est d'une extrême importance pour comprendre la polémique de décembre 2016. En effet, la question constitutionnelle commune en est une de partage des compétences, et plus précisément, la dialectique entre le pouvoir fédéral sur les banques et le pouvoir provincial sur ce qui touche à la propriété et les droits civils. Ces pouvoirs se retrouvent respectivement aux articles 91 (15) et 92 (13) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Dans l'arrêt *Marcotte*, des consommateurs avaient intenté une action collective contre des banques afin

d'obtenir le remboursement des frais de conversion imposés sur les opérations par carte de crédit en devises étrangères. Les consommateurs ont fait valoir que les banques auraient dû respecter les dispositions de la *L.p.c.* relativement à l'obligation de divulguer les frais à payer. Les banques ont plaidé qu'elles étaient soustraites à l'application de la *L.p.c.* en raison de la compétence fédérale exclusive sur les banques.

La Cour a conclu que l'obligation de divulgation de la *L.p.c.* s'applique aux banques, et pour ce faire, elle a utilisé la démarche proposée dans l'arrêt *Banque Canadienne de l'Ouest c. Alberta* (3). L'arrêt *BCO* a établi une démarche analytique en trois étapes pour les questions de partage de compétences :

1. Il faut d'abord déterminer si la loi provinciale est *intra vires* ou *ultra vires* : c'est la doctrine du caractère véritable. Une loi provinciale *intra vires* peut avoir des effets accessoires sur des lois fédérales.
2. Si la loi provinciale est *intra vires*, alors est-ce que cette dernière est inapplicable en raison de la doctrine de l'exclusivité des compétences ? Cette doctrine constitutionnelle s'applique si la loi provinciale entrave le contenu essentiel d'une compétence fédérale. Cette doctrine est d'application restreinte, en ce sens qu'elle est limitée aux situations déjà traitées dans la jurisprudence.
3. Si la doctrine de l'exclusivité des compétences ne s'applique pas, alors est-ce que la doctrine de la prépondérance fédérale entre en jeu ? Cette doctrine entrera en jeu s'il y a un conflit d'objet ou un conflit opérationnel, et donc, la loi fédérale aura prépondérance sur la loi provinciale. Il y a un conflit d'objet lorsque la loi provinciale empêche la réalisation de l'objet de la loi fédérale. Un conflit

opérationnel existe s'il est impossible de se conformer aux deux lois.

Dans le litige, les banques ont plaidé les doctrines de l'exclusivité des compétences et de la prépondérance fédérale. La Cour a conclu que la première doctrine plaidée ne s'applique pas parce qu'il n'y a pas de jurisprudence sur la question. Concernant la doctrine de la prépondérance fédérale, la Cour a précisé qu'il n'y a pas de conflit d'objet ni de conflit opérationnel entre la *Loi sur les banques* et la *L.p.c.* Pour résumer, la Cour fait une distinction entre le pouvoir exclusif du Parlement sur les banques en tant qu'institutions et sur les produits/services bancaires, et le pouvoir des législatures sur les questions contractuelles au sein de leur territoire.

### Le projet de loi C-29

Le projet de loi C-29 est un projet de loi omnibus, car on y traite de plusieurs sujets qui ne sont pas liés entre eux. L'article 131 de ce projet de loi ajoute une nouvelle partie à la *Loi sur les banques*, la partie XII.2. Cette partie est intitulée « Relations avec les clients et le public ». L'art. 627.03 (1) de la *Loi sur les banques (modifiée)* prévoit que la partie XII.2 a notamment pour objet d'établir un régime complet et exclusif pour encadrer les relations entre les banques et leurs clients relativement aux produits et services bancaires. L'art. 627.03 (2) prévoit que, sauf disposition contraire, la partie XII.2 aura prépondérance sur les lois provinciales relatives à la protection des consommateurs. Ces deux articles lus en conjonction avec l'alinéa 3 du préambule de la *Loi sur les banques* ont pour effet de faire de la partie XII.2 le régime applicable dans l'ensemble du Canada. En effet, l'alinéa 3 de la *Loi sur les banques* est libellé en ces termes : « Attendu : qu'il est souhaitable et dans l'intérêt national d'établir des normes nationales claires, complètes et exclusives applicables aux produits et services bancaires offerts par les banques ». Il est intéressant de noter que le préambule de la *Loi sur les banques* a été ajouté à cette loi en 2012 (4). De ce fait, entre 2012 et 2016, le seul argument de contexte interne allant dans le sens d'un régime exclusif est le préambule. On peut donc émettre l'hypothèse que le législateur fédéral a voulu expliciter, par la partie XII.2, son intention d'établir un régime s'appliquant à tout le pays concernant les relations entre les banques et leurs clients.

La question constitutionnelle au sujet de la partie XII.2 est la suivante : est-ce que ces dispositions, de par leur caractère

véritable, entrent dans la compétence exclusive du Parlement concernant les banques ou dans la compétence des législatures relativement aux questions ayant trait à la propriété et aux droits civils ? Un argument en faveur du fait que la partie XII.2 se rattache à la compétence fédérale sur les banques réside dans l'arrêt *Rhine c. La Reine* (5). En effet, dans cet arrêt, la Cour a confirmé que deux lois fédérales – l'une sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, l'autre sur les prêts aux étudiants – établissait un régime législatif complet pour ces sujets, ce qui comprend les obligations contractuelles inhérentes à ceux-ci (6). Dans le jugement, le juge en chef Laskin a écrit ceci : « It should hardly be necessary to add that "contract" or other legal institutions such as "tort" cannot be invariably attributed to sole provincial legislative regulation or be deemed to be, as *common law*, solely matters of provincial law ». Québec aurait pu plaider que l'arrêt *Marcotte* a circonscrit le pouvoir fédéral sur les banques à des choses bien précises, laissant donc les aspects contractuels aux législatures pourvu qu'il n'y ait pas de conflit avec la *Loi sur les banques* (7).

### Conclusion

Le bras de fer constitutionnel qui se préparait entre Québec et Ottawa a été reporté aux calendes grecques par le recul temporaire d'Ottawa. Au-delà des aspects constitutionnels, ce qui s'est passé en décembre 2016 était aussi de nature politique. En effet, la pierre d'achoppement était l'art. 627.82 (1) de la *Loi sur les banques (modifiée)* qui prévoyait que les banques seraient juges et parties pour les réclamations des clients. Il faut retenir des événements de décembre 2016 que le droit et la politique sont des vases communicants, car en dernière instance, le droit n'est qu'un outil pour donner une force obligatoire à une volonté politique, elle-même le fruit d'une vision du monde et de la société.

(1) ci-après abrégé « L.p.c. ».

(2) [2014] 2 R.C.S. 727 (ci-après abrégé « *Marcotte* »).

(3) [2007] 2 R.C.S. 3 (ci-après abrégé « *BCO* »).

(4) Loi sur les Banques, L.C. 1991, c. 46 modifiée par la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, L.C. 2012, c. 19, art. 525.

(5) [1980] 2 R.C.S. 442

(6) *Id.*, 447; Bradley Crawford, « Bank of Montreal v. Marcotte: "Exclusive" Federal Financial Consumer Protection Law and the Role of the Law of Contract » (2015) 30 *B.L.R.* 345, 355-356.

(7) B. Crawford, préc., note 6, 356-357.

Image: Il s'agit d'une photo que j'ai prise d'une vignette de la page 45 de la bande dessinée *Astérix chez les Belges*



## Droit et Politique

UdeM

*Pro populus, justitia, patria*

Vous êtes un étudiant en droit intéressé par la politique? Eh bien, le Comité Droit et Politique est pour vous! Ce comité non partisan donnera l'opportunité à tout étudiant en droit de se joindre à nos activités, et ce peu importe votre inclination politique.

Restez au courant de nos événements sur notre page Facebook  
« Comité Droit et Politique UdeM, oui je le veux ».

**Venez assister à une séance d'information ouverte à tous les membres de l'AED le: 1er février à 11h30 dans le local B-3345**

## Game of Thrones, chef-d'œuvre réactionnaire

Jad Elmahboubi

Pour éviter d'être empalé sur la place publique par des fans ou des futurs fans, aucun exemple précis ne sera donné.

D'accord, la série est d'une impudicité ineffable et d'une vulgarité pléthorique. Aucun réactionnaire digne de ce nom ne voudrait être affilié à cette incarnation de la décadence; sa réaction primesautière ne pourrait être que le dégoût. Pourtant, je suis convaincu de ne pas faire injure au mouvement traditionaliste en voyant dans cette œuvre la plus grande force artistique contemporaine de ce courant. Pourquoi la série plaît-elle autant? Le jeu d'acteurs est certes superbe et le scénario imprévisible, mais seuls les thèmes abordés justifient un tel engouement. Ces derniers sont d'autant plus primordiaux qu'ils sont complètement inconnus à notre génération, qui aurait dû en hériter. La série reflète un monde aux antipodes du nôtre. Un monde où l'honneur s'est substitué à l'amour, la famille à la consommation, la dilection envers la terre à la logique apatride. Un univers tel que le fut notre passé ravagé par Mai 68, qui a laissé un vide qu'aucun plaisir pascalien n'a su combler à ce jour.

Entrons dans le vif du sujet. La série met en scène une société s'apparentant fort à celle du Moyen-âge tel qu'elle est dépeinte dans l'imaginaire collectif. Elle choque par sa brutalité : les effusions de sang sont monnaie courante, la pitié absente. Cette bestialité effraie, mais la frayeur n'est souvent que le masque de la fascination. Dans les pays riches, la violence est largement régulée, quand elle n'est pas contrôlée. Des millénaires de pulsions combatives ne peuvent toutefois être annihilés en quelques générations de paix. Faute du vrai combat, on se satisfait de la violence virtuelle, qui réduit au silence pendant un moment des désirs inavoués de domination, de contrôle et de soif de pouvoir qu'aucun verre de paix ne saurait éteindre.

Le mariage n'est plus une histoire d'amour, mais l'alliance nouée dans l'intérêt de sa famille, de son peuple, du royaume. Le devoir prime sur toute autre considération. Le mariage a pour seul et unique objectif la préservation de la famille, et à travers celle-ci du pouvoir dynastique. Le sentimentalisme n'a pas sa place dans la lutte pour la survie; seuls les instincts bestiaux de préservation font briller l'étincelle de l'espoir. TOUS les personnages animés par la compassion ou l'éros subirent un sort peu enviable. (1) Peut-on imaginer une perspective plus éloignée de la nôtre, à une époque où l'amour romantique prime sur la bénédiction parentale? Exceptionnels seraient ceux qui, dans la société moderne occidentale, sauraient faire preuve d'une telle abnégation.

La famille est le socle des sociétés. Les

privileges, le statut social, l'éradication de celle-ci. Tout découle des liens du sang. Si l'amour filial joue un rôle prépondérant, il n'est pas le seul facteur de cohésion; le devoir assure la survie du foyer. La lutte de pouvoir est une guerre de familles. Les familles éclatées périssent en émettant un dernier cri avant de sombrer dans les abysses de l'Histoire. Les bâtards sont des membres de seconde zone qui n'acquiescent leur place qu'après de pénibles efforts et d'innombrables témoignages de dévouement. Le respect des ancêtres est présent même chez les personnages les plus haïssables, qui leur sont reconnaissants pour l'héritage transmis sur des générations. Quelle unité subsiste, maintenant que même les familles recomposées se décomposent, que l'autorité parentale s'est étiolée et que



l'influence sociétale a supplanté celle de la famille? Les liens du sang sont indissociables de ceux de la terre, en raison des royaumes attribués aux dynasties. Se battre pour la souveraineté des terres où vécurent nos ancêtres, cela prêterait presque à sourire quand on sait que les États fléchissent le genou devant des entités transnationales et que l'ère est encore celle des citoyens du monde et autres sans-frontiéristes. Il fut un temps où seules la force armée et la menace garantissaient la fidélité des peuples conquis. Désormais, ils sacrifient volontairement leur indépendance sans égard aux millénaires de luttes nécessaires pour l'acquiescent.

Enfin, le tribalisme est l'aspect duquel la société s'est le plus

éloignée. Dans la série, les idées préconçues à l'égard des autres peuples n'effarouchent personne; elles sont la norme. L'esprit tribal est si fort que les peuplades ne s'accommodent guère de la domination du monarque, par velléité d'indépendance il est vrai, mais également parce que ce dernier est un étranger. Cet ostracisme est hautement décrié de nos jours, alors même qu'il fut à la base de la formation des sociétés. Mais le peuple est mort, vive le peuple. La notion de peuple a rejoint celle de la famille dans la tombe. Aujourd'hui, la fraternité doit transcender les frontières désuètes et s'étendre à tous, pour ne plus rien signifier *in fine*. Les sentiments relationnels et la loyauté sont exclusifs : prêter serment à tous équivaut à ne jurer fidélité à personne.

Les personnages de la série sont fascinants et on serait tenté de penser que ces gens ne peuvent exister que dans un univers de science-fiction. Ces êtres supraterrrestres sont pourtant nos ancêtres. La coupure entre ces derniers et nous est plus forte aujourd'hui qu'à toute autre époque, et ce n'est pas parce qu'on est la génération la plus récente. Dans l'œuvre de George R. R. Martin, ceux qui ont rompu avec la Tradition l'ont chèrement payé. Est-il possible qu'il en soit de même pour notre génération? Je laisse à chacun le soin d'en juger.

(1) Pas nécessairement la mort; je n'annonce rien!

### POÉTISATION DE LA POLITIQUE

Des proses pour le Salon bleu, car de la douce image de l'union frissonne son mirage;  
Une cage, dont le sot cadavre de la démocratie ferait grincer la Corriveau;  
Et ne saurait passer le blanc des arides hivers qui ont porté au désespoir Nelligan;  
Un mot sans artifice et sans racine; ni dans la création originelle, ni même dans la raison naturelle;  
L'être s'épanouit-il dans les mélodies des chants folkloriques ou dans les mémoires qui abdiquent?

Qu'en sait le Vieux soldat canadien; il s'en est allé, loin du fisc et même loin du beau risque, se réfugier dans la fleur de lys de la République;

Il s'est battu par les mots, par les armes, puis pour les mots, puis pour les maux, la fatigue d'Aquin en saint;  
Ses mots luttèrent, contre la machine de l'assujettissement, non du diverse, mais de l'asservissement;

Hélas, trop souvent, comme les idylles d'un amour sourd;

Latour préfère consumer la joie traitresse d'une dépersonnalisation, ou l'abandon des partitions; par paresse, par indifférence, par allégresse;

Quelle belle apparence au premier sens; que dis-je, pour l'efficacité; mais dans cette dégénérescence, Arcan ne dénoue plus sa souffrance;

Ah, ne les jugeons point et dénouons nos poings;

C'est que, voyez-vous, je ne tiens pas rigueur aux deux solitudes, seulement à l'union solitude;

Car en 150 ans, l'on a confondu trop souvent union et pont;

Le premier, leurre de l'ouverture, répond en écho; le second, louer par l'esprit, est fécond;

Il appartient au manifeste des traditions et à l'histoire des Orientations; non à la liberté engagée dans le fantasmé;

Hypocrisie fédérée; identifié, là se cache les fruits à partager et la beauté à rencontrer;

Récitant haut et fort les grondes de Lalonde, le p'tit bonheur de son humeur et les Beau dommage de son image;

Pardonnez cette façon si prétentieuse qu'ont les poèmes de déblatérer les méandres de Dédé;

Simplement, de ces envolées lyriques s'imbrique le même hic;

Qu'intolérance rimerait avec indépendance;

Si de celle des normes transparait cet emblème, une réforme devra exhiber ses formes;

De toute évidence, chercher celle-ci à tout prix, nous voilà embarqués dans les contes de Beaugrand, à vendre l'âme de nos Géants pour comptes de paons;

Sans jamais se draper du dogme de l'union, elle cherchera plutôt à jamais sa citation;

Sur le mécanisme sans vie des néolibérés vibrera alors l'indépendance sensible des identités;

Déployées contre bon vent mauvais vent, contre le déracinement de l'ignorance originelle, elles cesseront de se momifier avec la fausse tolérance de l'unifié.

Jérémie Côté-Jones

# Fanatisme

Ghiles Helli

Je vous préviens, mon avis n'est pas conventionnel sur ce sujet. Il est marqué par mon expérience. Dans les années 90, le fanatisme islamique et son bras armé, le djihad, ont rempli les cercueils en Algérie. Manque de bol, je suis né durant cette période-là, dans ce pays-là. Il y a bien des choses que l'âge adulte explique, et alors, de manière assez proustienne, nous revoyons des images et elles prennent une autre ampleur, une autre signification que celle que l'innocente enfance leur a donnée. Ceci étant dit, mon expérience a peut-être donné son sens à cette petite réflexion, mais à aucun moment n'a déterminé son contenu. Il est devenu assez courant qu'on admette, dans une sorte de relativisme général, qu'il y ait des vérités dans toutes les idéologies. Il semblerait que cela excuse d'aller voir exactement ce qu'elles professent. Il faudrait s'armer et se préparer intellectuellement, car un murmure monte des bas-fonds, il enivre et séduit. La restauration d'une gloire ancienne semble être son crédo... ils clament « avant, c'était mieux ». Ils aiment tellement leurs idées qu'ils en deviennent fanatiques et sont prêts à tuer.

Qu'est-ce que le fanatisme? Le Larousse définit le fanatisme comme étant un « *dévouement absolu et exclusif à une cause qui pousse à l'intolérance religieuse ou politique et conduit à des actes de violence* ». Dans *Le Fanatisme*, Michèle Ansart-Dourlen, donne une définition sommaire, à savoir : « le fanatisme désigne l'adoption par des groupes, des individus et des nations, de croyances ou d'une foi éprouvées comme des évidences, se référant à des valeurs identifiées à des *vérités absolues* suscitant une intolérance radicale ». Mais la grande portée de cette définition implique qu'elle n'est substantiellement rien; aucun fait particulier ne la remplit parce qu'elle inclut une myriade de mouvements presque tous contradictoires dans leurs revendications propres. Est-ce normal? Oui. Ce qu'il y a de particulier avec des vérités absolues, c'est qu'elles ne peuvent que se contredire. Et puis, à part les *facteurs environnants qui poussent par magie à agir* dans ce dévouement poussé jusqu'au supplice de soi et des autres, le martyr qui s'explode à Paris ou Bagdad, prouve-t-il quoi que ce soit quant à la *vérité de la cause* qu'il nourrit de son corps et de son « *âme* »? Y aurait-il peut-être une « *vérité* » dans le message, sans les balles qui l'accompagnent?

Friedrich Nietzsche éclaire ainsi cette contradiction dans *L'Antéchrist* :

« Il est si peu vrai que des martyrs prouvent quoi que ce soit quant à la vérité d'une cause, que je suis tenté de nier qu'aucun martyr ait jamais rien eu à avoir avec la vérité. Le ton sur lequel il jette à la face du monde ce qu'il tient pour vrai exprime déjà un niveau si bas de probité intellectuelle, une telle indifférence bornée pour le problème de la vérité, qu'il n'est jamais nécessaire de réfuter un martyr. Les martyrs furent un grand malheur dans l'histoire : ils séduisirent. Déduire qu'une cause pour laquelle un homme accepte la mort doit bien avoir quelque

chose pour elle — cette logique fut un frein inouï pour l'examen, l'esprit critique, la prudence intellectuelle. Les martyrs ont porté atteinte à la vérité. »

Quel que soit le principe selon lequel nous envisageons le problème de « *vérité* » — rationnel, empirique, existentiel ou pragmatique — une combinaison, au sens des Anciens ou des Modernes, n'en reste pas moins que le manque de probité du martyr le pousse en dehors de la sphère de la pensée. Il apparaît déjà que la technique adoptée constitue une tare prouvant l'invalidité de la « *vérité* » du message sanctifié par le sang. Penser ou tuer, il faut choisir.

Ils ont choisi. Ils brûlent ce monde et ses êtres au nom d'une vérité écrite, détruisent ce qui est senti et palpable. En échangeant le « *réel* » pour une image idéale, fixe et lointaine, ils répudient la vie et épousent une chimère. Il y a là un sentiment de « *hâte* » à rejoindre une beauté éternelle faite d'air pur et d'eau fraîche, une soif de canonisation, une précipitation à connaître une gloire sans fin dans le panthéon des « *choisis* », de ceux qui n'ont pas eu peur de mourir; ceux qui au nom de cette raison d'être de Tout, le Tout-Puissant lui-même, ont sacrifié ce *bas monde*, car il n'est rien en comparaison de celui d'en Haut. « *Cette vie d'ici-bas n'est qu'amusement et jeu. La Demeure de l'au-delà est assurément la vraie vie. S'ils savaient!* » *Sourate 29, 64*. Ces termes ne sont pas choisis au hasard; ils hiérarchisent.

Toujours dans cette hiérarchie, la *raison* est érigée en faculté par excellence de l'homme par l'Islam; elle le distingue des autres animaux. Dieu a créé l'homme, l'a doté de manière innée et instantanée la faculté de discernement pour : 1) distinguer le bien et le mal (pour qu'il vive, mais aussi afin qu'il ne vienne pas trouver des excuses le jour du jugement dernier) 2) se rendre compte de sa supériorité sur le reste des créatures, lui, « *l'ultime* » — 3) ce cadeau l'oblige à une vénération infinie et à une abdication totale aux commandements. Il ne faudrait pas passer pour un ingrat. On risquerait une damnation éternelle dans l'au-delà, *l'autre monde*... celui qui arrivera à l'Heure. « *Les gens t'interrogent au sujet de l'Heure. Dis : "Sa connaissance est exclusive à Allah". Qu'en sais-tu? Il se peut que l'Heure soit proche. Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise, pour qu'ils y demeurent éternellement, sans trouver ni allié ni secourer. Le jour où leurs visages seront tournés et retournés dans le Feu, ils diront : "Hélas pour nous! Si seulement nous avions obéi à Allah et obéi au Messager"* ». V. 64-65. *SOURATE 33 AL-AHZÂB*.

En effet, l'homme a été envoyé sur terre « *parce que* »; « *à cause de* »... il faut une excuse pour se trouver ici. Au travers de la pomme, du pommier, de la sève, de la racine, nous distinguons tapis dans l'ombre des filets insondables de la causalité; Dieu lui-même. Dieu n'est présumé père de l'humanité que parce qu'il est le fils de la causalité. Ainsi, les phénomènes sont analysés et conceptualisés par les adeptes du Tout en terme de *finalités ultimes*. Dans cette perspective, les humains instantanément créés en version « *finale* » par le divin au *début* seront jugés à la *fin* sur l'entredeux; la *vie*, le *passage*. Cependant,

contrairement au Christianisme, l'Islam a toujours et depuis la première sourate, prêché le « *savoir* ». Il ne faudrait toutefois pas remettre en cause — jamais — l'existence de Dieu; omniscient et source de tout savoir, *cause des causes*. En conséquence, la recherche scientifique doit se borner à trouver des preuves qui justifient, corroborent, et maintiennent le système. Ce qu'il faudrait intégrer dans l'analyse c'est la conception même de la mort que les fanatiques ont. Ils ne tuent pas des *êtres biologiques* aussi évolués que lui, mais... ils envoient des âmes dans l'autre monde... ils leur offrent des billets de voyage.

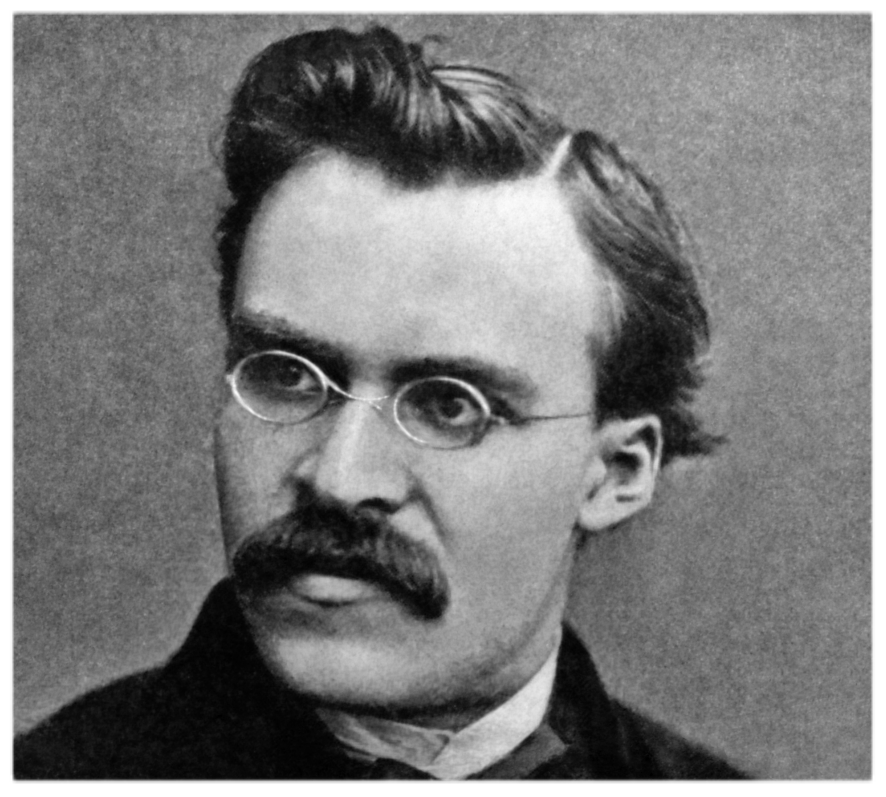
Lorsqu'il meurt, le fanatique devient *martyr*. Au mérite qu'il s'est fait! Martyr... c'est le sommet! On est en surface comme dirait l'autre... au-dessus, ne reste que le prophète et Dieu! Il étonne et fait un geste d'éclat pour prouver sa foi, non seulement dans une idée, mais dans une logique. Il applique ceci : tout ce qui est dans le Coran vient de Dieu lui-même et il ne peut se tromper. Dieu m'ordonne de combattre si la terre de l'Islam est agressée. Je juge que la terre de l'Islam est agressée donc... djihad. Il a une logique, et ce qu'il fait n'est pas si subjectif. Il y a bien des textes, des dogmes, un substrat sur lequel se bâtit cet avis. Ce n'est pas une question d'interprétation, car la loi est claire :

« Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas »; « Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre »; « Combats donc dans le sentier d'Allah, tu n'es responsable que de toi-même, et incite les croyants [au combat]. Allah arrêtera certes la violence des mécréants. Allah est plus redoutable en force et plus sévère en punition »; « Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association, et que la religion soit

entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes »; « Qu'ils combattent donc dans le sentier d'Allah, ceux qui troquent la vie présente contre la vie future ».

Le fanatique a une *logique* pure dont la cause originelle et la fin ultime sont une seule et même entité : Dieu. Il a bouclé la boucle. S'il tue, il ne supprime pas des êtres au même stade d'évolution que lui. Au contraire, il épure ce monde *logiquement* de la caste inférieure, des mécréants, ces larbins du diable qui corrompent les mœurs et travestissent la parole du Tout-Puissant. L'Évolution biologique et le « *monde* » (« *l'artifice humain* » comme le nomme Ana Arendt, entendu comme espace de permanence qui survit au passage de l'homme) sont deux négations fondamentales de leurs théories d'un *autre monde*. L'Évolution constitue en effet une insulte pour les amateurs de plénitude puisqu'elle postule que l'humain n'est pas *achevé*, que la vie n'est et ne sera jamais une version définitive. L'homme dans son entier est le fruit des statistiques. Ses facultés sont issues de dérives génétiques et de l'adaptation graduelle de ces ancêtres aux conditions de cette Terre. Il y est tellement attaché, ancré, que toute sa constitution lui vient d'elle. Il n'y a ni trace d'âme, ni celle d'une *volonté* et quoique son existence est manifestement l'œuvre d'une causalité mécanique; 1) l'homme n'était pas *voulu*, n'était pas le but du cosmos (2) un *autre monde* ne serait pas humain.

Peu importe leurs contradictions, les fanatiques recrutent des martyrs, toujours et encore, et il semblerait qu'il y ait un effet d'entraînement. Un martyr en attire un autre. Pour conclure avec Nietzsche : « Il suffit encore aujourd'hui d'une certaine cruauté dans la persécution pour donner à une secte sans aucun intérêt une bonne réputation. Comment? Que l'on donne sa vie pour une cause, cela change-t-il quelque chose à sa valeur? Ce fut précisément l'universelle stupidité historique de tous les persécuteurs qui donnèrent à la cause adverse l'apparence de la dignité ».



## Le français, *how about no*

Émilie Paquin

Gestionnaire au contenu-web

Je commence cet article en précisant que je ne suis pas péquiste. Ni anglophobe. Je n'écoute même pas les chansons d'Alex Nevsky ou de Karim Ouellet. Et la St-Jean-Baptiste, vous ne m'y verrez pas avec des tatouages de fleurs de lys sur les joues, scandant « Je me souviens » sur le rythme *Des Générations*.

Mais *god damn*, qu'arrive-t-il au français ? (Toute qu'une ironie que deux mots sur neuf soit anglais).

Le français, il est au bûcher de l'hérésie, aux côtés des restants des sorcières de Salem, de Jeanne d'Arc et de Pierre Chapot.

D'abord, les joueurs francophones de l'équipe canadienne de hockey junior auraient l'interdiction de parler leur langue maternelle dans les conversations d'équipe. Les raisons sont tout de même justifiées : le message passe plus rapidement en le disant qu'une fois dans une langue et il est difficile d'assurer une cohésion au sein de l'équipe lorsque trois ou quatre joueurs préfèrent se parler dans la langue de Molière. Ce dernier élément est vital pour une équipe sportive, puisqu'on m'a même dit que lors d'un tournoi de hockey, les joueurs ne peuvent pas dormir dans la même chambre d'hôtel que leurs *chums*, souhaitant que

tous se connaissent et s'entendent bien. Mais tout de même, interdire complètement le français (qui est, soit dit en passant, l'une des langues officielles du Canada, au cas où vous l'auriez oublié) relève d'une discrimination pure et simple envers les *francos* de l'équipe.

Surtout qu'à Équipe Canada junior, on compte sept joueurs francophones, entraînés par un Québécois, Dominique Ducharme. L'un de ces francophones, c'est Julien Gauthier, qui a enflammé les fougues des protecteurs de la langue d'Aznavor (soyons originaux) en déclamant, dans une entrevue à *TVA Sports*, que les joueurs *francos* se voient « découragés » d'utiliser le français et que ces derniers doivent donc « s'adapter plus vite dans un court laps de temps ».

Ça donne presque envie de donner un gros câlin à nos six petits joueurs québécois et au joueur néo-brunswickois qui sont dans l'équipe.

Et l'entraîneur-chef de nuancer en disant qu'il s'adresse aux joueurs *francos* en français dans les conversations seul à seul et qu'il ne s'agit pas d'une « interdiction » à proprement parler.

Bon. Bel effort M. Ducharme, mais c'est désolant pour les joueurs francophones. Qui sait, s'il en avait été autrement, peut-être qu'Équipe Canada junior aurait une médaille d'or accrochée au cou plutôt qu'une médaille d'argent, suite au championnat mondial qui se déroulait en début d'année...

Aussi, je ne suis pas fière de m'y référer (et j'espère que vous me pardonneriez), mais le *Journal de Montréal* a dressé un excellent

portrait des phrases sorties par des candidats à la chefferie conservatrice lors du (seul) débat en français prévu dans la course, le 17 janvier.

« Les Autochtones vivre dans le pauvre ». *Aoutch*. « Sans compromiser ». *Re-Aoutch*.

Dire que des personnes paient une fortune pour assister à des spectacles d'humour alors qu'ils n'ont qu'à allumer leur télé à *Radio-Canada*. Phrases toutes faites et malaise des candidats étaient au rendez-vous : on va se le dire, les militants conservateurs en ont eu pour leur argent dans cette salle du centre des congrès, à Québec.

Attention, ne pas lire « je suis parfaitement bilingue et tout le monde est poche » (surtout pas après avoir eu une conférence dans le cours de Droit de la santé où j'ai compris environ 7 mots et demi), mais j'y penserais deux fois avant de me lancer dans un débat et de massacrer l'autre langue, aux yeux de tous ceux qui la parlent. En fait, je *callerais* malade à ce débat.

Mais comme pour M. Ducharme d'Équipe Canada junior, bravo aux treize candidats conservateurs (en excluant peut-être les deux ou trois qui parlent un peu français ou qui sont francophones). Admirables efforts. Néanmoins, les groupes de francisation offerts dans plusieurs établissements scolaires doivent

être ouverts aux candidats du Parti conservateur et non pas qu'aux immigrants.

\*\*\*

Enfin bref.

Me voilà outrée.

Et après, on chiale (moi la première) en disant que notre beau français est massacré dans les salles de cours, dans les dissertations, dans les « si j'aurais » et dans les « ils sontaient ». Et ici, je ne fait pas allusion aux troisièmes années du primaires qui commencent débutent leur apprentissage, mais bien aux étudiants cégepiens et universitaires (oui oui, il y en a qui disent « si j'aurais » en droit !) qui ne maîtrisent pas encore certains rudiments de la langue française. Mais je comprends un peu plus pourquoi désormais. Comment aimer écrire dans une langue lorsque celle-ci n'est même pas valorisée dans les équipes sportives, dans les propos de politiciens, dans son propre pays ?

Je comprends aussi pourquoi mon ami Xavier s'indigne lorsque la serveuse d'un restaurant ne communique que par l'anglais. Et pourquoi PKP a interpellé la chanteuse d'un groupe en disant « en français s'il vous plaît ! ».

Bon, je prendrai peut-être ma carte du PQ prochainement.

### FENÊTRE VIVALDIENNE À QUATRE CARREAUX

#### DEUXIÈME PARTIE

L'Ange céleste

Exilée des lèvres brulantes du Soleil  
Le désert où les neiges sont éternelles  
S'enfuit le silence qui déploie ses ailes  
Pour entendre la voix glaciale du sommeil

Expirant son âme immaculée de blanc  
Êtreindre dans mes bras son corps transparent  
Fiévreuse exaltée fauchant son temporel  
Vidée de sa chaleur et pourtant toujours belle

Ses cheveux ondulés en un combat perdu  
Une embellie parmi un regard abattu  
Sourire d'autrefois désormais absent  
Ses mains de tendresse et amour gémissant

De ses beaux rêves évanouis par le blizzard  
Agonisant sous le poids de ses cauchemars  
Ô l'écho muet du néant étoilé  
Le reflet de la Mort dans ses yeux vitrés

Par Rytram

